

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

**TROISIÈME TRIMESTRE**

30 septembre 2022

(non audité)

# Rapport financier trimestriel

# Table des matières

<b>RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>3</b>
APERÇU .....	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022 .....	4
RÉSULTATS FINANCIERS .....	11
GESTION DES RISQUES .....	20
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES .....	21
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS .....</b>	<b>22</b>

# Rapport de gestion

## APERÇU

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation, tel qu'il a été approuvé par le Comité de vérification le 15 novembre 2022, a été préparé pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2022. Il vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux périodes de trois mois et de neuf mois correspondantes de l'exercice 2021. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2021. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*; ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2021 ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les perturbations prolongées de la chaîne d'approvisionnement, le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, les fortes pressions inflationnistes et les réactions correspondantes du marché ont entraîné de l'incertitude lorsque le moment est venu de porter des jugements et d'établir les hypothèses utilisées dans les estimations. À l'exception de ce qui précède, aucun changement majeur n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du troisième trimestre de 2022.

## Énoncés prospectifs

Notre Rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

## Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les indicateurs de mesure utilisés par la direction dans ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2021.

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2022

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

### Conjoncture économique et indicateurs du logement

Après avoir enregistré de solides résultats au deuxième semestre de 2021, la croissance économique au Canada a ralenti au premier semestre, tout en restant vigoureuse. Ce ralentissement de l'activité économique correspond à l'épuisement de la demande accumulée créée par la pandémie. En revanche, la demande de biens et de services excède maintenant la capacité de production de l'économie. Ces facteurs, en plus des effets inflationnistes des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et des prix élevés des produits de base, ont contribué à faire monter l'inflation annuelle de l'indice global des prix à la consommation, qui est passé à 8,1 % en juin, un sommet jamais atteint en quatre décennies au Canada. Il est descendu à 6,9 % en septembre, principalement en raison de la baisse des prix de l'essence, mais il demeure élevé.

La Banque du Canada a réagi en relevant son taux directeur. Du début de mars à octobre 2022, elle a fait passer ce taux de 0,25 à 3,75 %. Les taux d'intérêt sur les emprunts des ménages, des entreprises et des gouvernements ont également augmenté depuis la fin de 2021 en raison de la forte inflation et des mesures prises par les banques centrales pour réduire l'inflation dans plusieurs économies du monde, dont celle du Canada.

Selon les renseignements récents tirés des indicateurs mensuels, l'économie ralentira encore au deuxième semestre de 2022. La hausse de l'inflation des prix à la consommation réduit le pouvoir d'achat des consommateurs, de sorte que, malgré la croissance des revenus du travail, le revenu réel diminue, ce qui limite les dépenses des ménages. La hausse des taux d'intérêt a également eu une incidence progressivement négative sur l'activité économique, et cette incidence augmentera au cours des prochains trimestres, car ces hausses continueront de soutenir l'économie. Les autres hausses des taux d'intérêt annoncées par la Banque du Canada et d'autres banques centrales aggraveront ces répercussions économiques négatives.

Les prix des logements, après avoir atteint un sommet record au premier trimestre de cette année, se sont considérablement affaiblis aux deuxième et troisième trimestres de 2022. Malgré cela, le prix MLS<sup>®</sup> moyen au Canada se situe toujours à un sommet record de 715 922 \$ pour les neuf premiers mois de 2022. Cela représente une augmentation de 6 % par rapport à la même période de 2021 et une augmentation stupéfiante de 45 % par rapport à la même période de 2019. En septembre 2022, les ventes MLS<sup>®</sup> avaient diminué de 21 % par rapport à la même période en 2021, s'établissant à 526 064 logements d'après les données désaisonnalisées annualisées (DDA). Les ventes MLS<sup>®</sup> ont rapidement diminué tout au long de 2022, en réaction rapide à l'augmentation des coûts d'emprunt. De même, les mises en chantier d'habitations ont diminué de 6 % pendant les neuf premiers mois de 2022, par rapport à la même période de 2021, pour s'établir à 265 867 logements DDA. Malgré cette baisse, les mises en chantier d'habitations sont beaucoup plus élevées que leur moyenne historique, mais restent inférieures au niveau nécessaire pour atteindre l'abordabilité.

Ces conditions économiques continuent d'avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Les répercussions de l'inflation et des variations des taux d'intérêt se manifestent par des pertes sur les placements et des gains actuariels réalisés sur nos régimes à prestations déterminées. La hausse des prix des habitations a entraîné une baisse des volumes de logements pour propriétaires-occupants souscrits à l'unité et contribue à la baisse des demandes de règlement. Malgré les difficultés économiques décrites ci-dessus, notre taux de prêts en souffrance demeure bas. Ces répercussions sont décrites plus en détail dans la section « Résultats financiers » ci-dessous. Cette conjoncture économique nuira probablement à notre capacité d'atteindre nos cibles de rendement d'ici la fin de l'année.

## Budgets fédéraux (2021 et 2022)

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements dans le secteur des logements et certaines modifications à des programmes de logement existants pour lesquels la SCHL doit obtenir les pouvoirs. Il s'agit d'une priorité absolue pour la SCHL, et nous travaillerons avec diligence pour obtenir les pouvoirs appropriés afin d'assurer le lancement rapide des initiatives.

À la fin du mois d'octobre, nous avons obtenu les pouvoirs financiers pour les initiatives budgétaires de 2022 suivantes :

- À partir de 2022-2023, l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) sera prolongée par un apport de 1,5 milliard de dollars, ce qui répondra aux besoins urgents en matière de logement pour les personnes en situation de vulnérabilité au Canada.
- 200 millions de dollars pour le nouveau volet de location avec option d'achat dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin d'aider à aménager et à agrandir les groupes de logements locatifs avec option d'achat partout au Canada.

Les initiatives suivantes annoncées dans le budget de 2022 pourraient avoir une certaine incidence sur les états financiers de la SCHL en 2022, mais cette incidence sera plus importante en 2023 :

- Le supplément unique au programme de l'Allocation canadienne pour le logement fournira un paiement fédéral ponctuel de 500 \$ à jusqu'à 1,8 million de locataires à faible revenu qui ont du mal à payer le coût du logement;
- 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour le lancement d'un nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements. Le fonds s'adaptera aux besoins et aux réalités des villes et des collectivités et pourrait inclure un soutien visant à augmenter et accélérer les approbations d'aménagement et les avances sur les paiements d'incitatifs anticipés pour les investissements dans les processus municipaux de planification et d'exécution des programmes qui accéléreront la construction de logements.
- 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour mobiliser les provinces et les territoires afin d'élaborer et de mettre en œuvre une Déclaration des droits des acheteurs de logements;
- Un montant de 25,7 millions de dollars pour aider les propriétaires-occupants du Québec dont les logements doivent être remis en état en raison des dommages que la pyrrhotite a causés aux fondations.

De plus, les éléments suivants, annoncés dans le budget de 2021, devraient avoir une incidence sur les états financiers de la SCHL en 2022 :

- Le budget de 2021 prévoyait 4,4 milliards de dollars sur cinq ans pour que le programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes aide 200 000 propriétaires-occupants à effectuer des rénovations écoénergétiques majeures grâce à des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Ces prêts seront offerts aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs qui entreprennent des rénovations écoénergétiques déterminées dans le cadre d'une évaluation énergétique ÉnerGuide autorisée. Nous avons obtenu les pouvoirs financiers pour cette initiative en 2021 et le programme a été lancé en juin 2022.
- Le renouvellement et l'élargissement du Fonds d'innovation pour le logement abordable, qui a été lancé en août 2022. Ce programme encourage les nouveaux modes de financement et les techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable. En juin 2022, nous avons obtenu des pouvoirs financiers de 550,8 millions de dollars sur six ans pour cette prolongation, y compris 200 millions de dollars pour un nouveau volet de location avec option d'achat.
- 315,4 millions de dollars sur cinq ans par l'entremise de l'Allocation canadienne pour le logement pour augmenter l'aide financière directe aux femmes et aux enfants à faible revenu fuyant la violence, afin de les aider à payer leur loyer.

Nous continuons de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, qui permet à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. La SNL est un plan global qui couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et des logements de transition aux logements communautaires et abordables, en passant par les logements locatifs et les logements pour propriétaires-occupants. À la fois dynamique et adaptable, elle est conçue pour évoluer afin de mieux répondre aux besoins changeants des personnes au Canada en matière de logement. La mise en œuvre réussie de la SNL appuie l'aspiration de la SCHL et contribue grandement à l'atteinte de nos cibles stratégiques et de nos résultats.

La hausse des coûts de construction et des taux d'intérêt, combinée à l'évolution globale du contexte du logement depuis le lancement de ces programmes, pourrait avoir une incidence sur notre capacité à atteindre les résultats initialement prévus.

Nous produisons des rapports trimestriels sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la SNL sur [www.chezsoidabord.ca](http://www.chezsoidabord.ca).

## Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

### Consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite

En mars 2022, le BSIF a publié un document de consultation sur la gestion du risque lié aux placements des régimes de retraite, qui présente des principes de gestion du risque lié aux placements que le BSIF estime pertinents pour les régimes de retraite fédéraux. Ces attentes sont liées à quatre volets : encadrement du risque au moyen d'une fonction indépendante; propension à prendre des risques et limites de risque; rapports sur le portefeuille et les risques; et politiques et processus d'évaluation. Le BSIF présentera au quatrième trimestre de 2022 sa proposition de futures initiatives de gestion du risque lié aux placements. Nous ne nous attendons pas à ce que cette proposition ait une incidence directe sur nos états financiers, mais, en tant que promoteur du régime de retraite de la SCHL, nous surveillerons de près l'évolution de la situation.

### Ligne directrice sur l'assurance du rendement du capital, du levier financier et des liquidités

En novembre 2022, le BSIF a publié une nouvelle ligne directrice intitulée Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à ce sujet. Elle vise à informer les auditeurs externes et les institutions sur le travail à effectuer sur leurs rapports réglementaires afin de clarifier les exigences de production des relevés réglementaires et d'harmoniser ces attentes pour l'ensemble des institutions financières sous réglementation fédérale (IFF). Les relevés réglementaires contribuent de façon importante à l'évaluation de la sécurité et de la solidité d'une IFF. Le BSIF s'attend à ce que la haute direction examine et atteste l'exactitude et l'exhaustivité du calendrier de couverture du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) chaque trimestre, à compter de l'exercice 2024. De plus, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs internes évaluent l'efficacité des processus et des contrôles internes en place pour le TSAH, y compris les systèmes connexes, au moins une fois tous les trois ans à compter de l'exercice 2023, en fonction de la fréquence d'examen des assureurs sous réglementation fédérale. Enfin, à compter de l'exercice 2025, sur une base annuelle, le BSIF s'attend à ce que les auditeurs externes évaluent les calculs liés au TSAH et donnent leur opinion afin de s'assurer qu'ils ont été préparés conformément au cadre réglementaire approprié et qu'ils sont exempts d'anomalies significatives.

### Consultation sur la gestion des risques par des tiers au moyen d'une ligne directrice B-10 révisée

En avril 2022, le BSIF a publié une ébauche révisée de la ligne directrice B-10 énonçant ses attentes concernant l'amélioration de la gestion des risques par des tiers aux fins de consultation publique. La ligne directrice provisoire reconnaît que le secteur financier tire parti des ententes avec des tiers depuis longtemps pour atteindre des objectifs d'efficacité, d'innovation et d'amélioration d'autres processus. Cette récente ébauche présente un ensemble plus complet de risques liés aux tiers dans le but d'améliorer la résilience opérationnelle et financière. La ligne directrice définitive devrait être publiée au premier trimestre de 2023.

### Lettre du BSIF concernant les révisions apportées à la ligne directrice E-23 (Gestion du risque de modèle)

En mai 2022, le BSIF a annoncé qu'il élargirait la portée de la ligne directrice E-23 afin de tenir compte des risques émergents et de clarifier les attentes du BSIF à l'égard de l'évaluation et de la gestion appropriées des risques de modèle à l'échelle de la Société pour toutes les IFF et tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale. Le BSIF prévoit lancer une consultation sur la ligne directrice E-23 en mars 2023, et les directives définitives devraient être publiées d'ici la fin de 2023 et la mise en œuvre devrait avoir lieu d'ici juin 2024.

## Consultation sur les attentes pour faire progresser la gestion des risques climatiques au moyen de la ligne directrice B-15

En mai 2022, le BSIF a lancé une consultation auprès du secteur en publiant la ligne directrice provisoire B-15 : Gestion des risques climatiques. La ligne directrice provisoire propose un cadre de prudence plus sensible au climat, qui reconnaît l'incidence des changements climatiques sur la gestion des risques. La ligne directrice provisoire prépare le terrain pour les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières sous réglementation fédérale. La ligne directrice définitive devrait être publiée au premier trimestre de 2023.

## Nouvelle ligne directrice B-13 pour la gestion des risques liés à la technologie et à la cybersécurité

En juillet 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice B-13 définitive, qui énonce ses attentes quant à la façon dont les IFF devraient gérer les risques liés à la technologie et à la cybersécurité, comme les atteintes à la protection des données, les interruptions de système et plus encore. La ligne directrice B-13 définitive entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous évaluons actuellement l'incidence des changements sur nos activités.

## Ligne directrice définitive quant au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

En 2022, le BSIF a publié sa ligne directrice définitive relative au TSAH, qui reflète la transition à l'IFRS 17, Contrats d'assurance, pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après. Dans le cadre de cette ligne directrice mise à jour, le BSIF a apporté des changements pour adapter la ligne directrice à l'IFRS 17, pour mettre en place des exigences en matière de capital pour les composantes des pertes des contrats d'assurance et pour préciser les exigences en matière de risque de crédit, conformément à la terminologie des instruments financiers de l'IFRS 9. La présente ligne directrice entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous nous attendons à ce que la mise en œuvre de l'IFRS 17 et de la présente ligne directrice réduise notre ratio du capital selon le TSAH pendant la transition, comme décrit ci-après dans la section « Mises à jour sur les changements comptables à venir ».

## Comité consultatif sur les révisions du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) pour les prêts hypothécaires à taux variable

En 2022, le BSIF a publié un avis qui s'applique à toutes les sociétés d'assurance prêt hypothécaire canadiennes. Il applique des interprétations administratives au TSAH à l'égard de l'établissement des exigences relatives aux prêts hypothécaires à taux variable (PHTV) et aux prêts hypothécaires à taux révisable (RPV). En cette période de hausse des taux d'intérêt, la période d'amortissement de certains PHTV et RPV est temporairement prolongée lorsque les paiements hypothécaires sont fixes. Le comité consultatif plafonne les périodes d'amortissement à 40 ans pour déterminer le capital requis. Ce conseil demeurera en vigueur jusqu'à ce que les directives contenues dans les présentes soient intégrées aux lignes directrices du TSAH ou suspendues d'une autre façon par les directives révisées.

## Mises à jour sur les changements comptables à venir

### IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1er janvier 2023

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IFRS 17 est une norme fondée sur des principes qui comporte des exigences visant à améliorer la comparabilité au sein du secteur de l'assurance et entre les secteurs ainsi qu'à assurer une plus grande transparence en ce qui concerne la santé de l'assureur.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants et intervenantes. La modification qui a eu la plus grande incidence sur nous est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les autres modifications n'auront aucune incidence sur notre mise en œuvre.

L'IFRS 17 permet de modifier la classification des actifs financiers, en vertu de l'IFRS 9 *Instruments financiers*, à la date de l'application initiale de l'IFRS 17. Nous ne prévoyons pas modifier la classification de nos actifs financiers à l'adoption initiale de l'IFRS 17, le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En vertu de l'IFRS 17, les contrats d'assurance sont regroupés dans la mesure où ils comportent des risques semblables et sont gérés ensemble, l'objectif étant que les contrats regroupés reflètent les mêmes niveaux de rentabilité prévus. Les groupes servent d'unité de compte aux fins d'évaluation. Nous regrouperons nos contrats par trimestre de publication de l'information financière, par produit d'assurance et par rentabilité. Avec des groupes de contrats plus petits qu'en vertu de l'IFRS 4, les probabilités que les contrats rentables compensent les contrats non rentables et entraînent une certaine volatilité des résultats est moins élevée qu'avec l'IFRS 4.

L'IFRS 17 introduit un nouveau concept faisant référence aux limites du contrat et fournit des directives lorsque le contrat commence et prend fin aux fins de comptabilisation et d'évaluation. Le contrat commence généralement à la date de prise d'effet de la couverture et se termine à son échéance, lorsque le prêt hypothécaire est entièrement remboursé, ou lorsque toutes nos obligations en vertu du contrat ont été remplies, selon la date la plus proche. Les limites du contrat d'assurance en vertu de l'IFRS 17 pour la SCHL seront la durée de la couverture, c.-à-d. jusqu'à 25 ans pour l'assurance transactionnelle et de portefeuille du propriétaire-occupant, et jusqu'à 50 ans pour l'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs.

En vertu de l'IFRS 17, le passif des contrats d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels (MSC) et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La MSC (c.-à-d. le profit à gagner dans le futur) correspondra à la différence entre la prime reçue, moins les coûts d'acquisition reportés, au moment de la création, et la valeur actuelle des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque. Si l'écart devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat d'assurance, celui-ci sera considéré comme déficitaire et l'écart serait immédiatement comptabilisé dans les produits.

Les flux de trésorerie estimatifs futurs liés à l'exécution du contrat sont une estimation impartiale pondérée en fonction des probabilités et corrigée pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent et d'un ajustement en fonction du risque pour les risques non financiers. Les flux de trésorerie liés à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent les primes et droits, les flux de trésorerie liés à l'acquisition de produits d'assurance, les demandes de règlement et les autres dépenses liées aux services d'assurance, ainsi que les recouvrements estimatifs auprès des emprunteurs. Nous utiliserons la courbe du taux d'actualisation de l'IFRS 17 publiée par l'Institut canadien des actuaires aux fins de l'actualisation des flux de trésorerie de nos contrats d'assurance. Ce taux d'actualisation correspond à un taux sans risque ajusté en fonction de l'illiquidité de nos contrats d'assurance.

Nous avons utilisé la méthode du coût du capital et du centile pour déterminer le rajustement approprié en fonction du risque. Pour tous les produits, nous prévoyons que cet ajustement se situera entre 80 % et 105 % de nos flux de trésorerie futurs prévus liés aux demandes de règlement et entre 20 % et 60 % de nos flux de trésorerie prévus engagés au titre des demandes de règlement.

Selon les données préliminaires, nous nous attendons à ce que nos gains progressent plus lentement que ceux calculés en vertu de l'IFRS 4, car la comptabilisation de la marge sur services contractuels est maintenant liée à l'importance des demandes de règlement plutôt qu'aux tendances historiques. Cette méthode différente pour établir les tendances de comptabilisation des bénéfices devrait être plus dynamique, car elle est liée à des facteurs économiques comme la valeur des propriétés et le solde impayé projeté du prêt hypothécaire sous-jacent. Le passif du contrat d'assurance comprend également la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustée en fonction du risque, de même que les coûts d'acquisition différés, qui seront calculés pendant la période de couverture. En vertu de l'IFRS 17, un plus grand nombre de charges opérationnelles liées aux demandes de règlement sera inclus dans les coûts d'acquisition reportés, ce qui se traduira par une baisse des charges opérationnelles et du ratio des charges opérationnelles.



L'IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Compte tenu de la disponibilité des données et afin de ne pas avoir à utiliser de l'information a posteriori, nous avons déterminé que nous ne pourrions appliquer l'IFRS 17 de façon rétrospective qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous avons pris la décision d'appliquer la méthode de la juste valeur prescrite en vertu de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, pour les périodes antérieures. En vertu de la méthode de la juste valeur, nous déterminerons la juste valeur de nos contrats d'assurance souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par produit, en fonction de la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au moment de la transition, nous prévoyons que le passif de nos contrats d'assurance augmentera avec une diminution correspondante des capitaux propres, car les rendements attendus utilisés à la juste valeur de nos contrats d'assurance pour immeubles collectifs sont plus élevés que les rendements réels utilisés dans notre tarification.

Le 4 novembre 2022, le ministère des Finances a présenté le projet de loi C-32, qui comprend les mesures fiscales découlant de la mise en œuvre de l'IFRS 17. Selon ces mesures fiscales, la MSC ne serait pas considérée entièrement comme une réserve déductible aux fins du calcul de l'impôt; seuls 10 % de la marge seraient déductibles. Il s'ensuivrait un passif d'impôt important dans les années à venir et un solde important d'actifs d'impôt différés, à compter de 2023, jusqu'à ce que notre portefeuille de prêts ait atteint la fin de son cycle de vie conformément aux nouvelles exigences. Le projet de loi propose une période de transition de cinq ans pour tenir compte des rajustements transitoires du revenu imposable découlant de l'application initiale de l'IFRS 17, y compris le solde de la MSC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les importants actifs d'impôts différés projetés auront une incidence sur les ratios du TSAH, dont l'étendue est encore en cours d'analyse.

Nous nous attendons à ce que notre ratio du capital selon le TSAH diminue considérablement en raison des rajustements transitoires de la juste valeur et des impôts reportés, comme il est mentionné ci-dessus. Les ajustements réduiront notre capital disponible et augmenteront notre capital requis. Nous prévoyons également une baisse des ratios du TSAH au cours des prochaines années, car le solde de nos actifs d'impôts reportés devrait augmenter à mesure que les rajustements transitoires seront comptabilisés dans le revenu imposable sur une période de cinq ans et devra en partie être déduit du capital disponible (dans la mesure où il n'est pas possible de recouvrer l'impôt sur le revenu payé au cours des trois années suivantes).

La description des postes des états financiers dans le bilan consolidé changera par rapport à l'IFRS 4. Nous ne présenterons plus de provision pour règlements dans les états financiers et présenterons maintenant un poste des passifs des contrats d'assurance. Les descriptions des postes des états financiers à l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global changeront par rapport à l'IFRS 4. Nous ne présenterons plus les demandes de règlement d'assurance en tant que poste des états financiers et nous présenterons les charges des services d'autoassurance un poste des états financiers. L'IFRS 17 exige également que nous présentions les postes suivants des états financiers :

- Produits des activités d'assurance
- Charges liées à l'administration de l'assurance
- Résultats liés à l'administration de l'assurance
- Charges de financement de l'assurance pour les contrats d'assurance souscrits

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est un projet important pour nous et est encadrée par une structure de gouvernance officielle qui comprend un comité directeur des projets, un comité directeur technique et une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en œuvre la nouvelle norme comptable.

Notre comité directeur des projets assure la surveillance de l'état du projet, du budget et des ressources. Quant au comité directeur technique, il a été créé pour examiner, remettre en question et approuver les principaux domaines liés à la mise en œuvre de la technologie. Notre plan de projet comprend les phases suivantes : a) le lancement et la planification; b) l'évaluation de l'état futur; c) la conception et la mise en œuvre de la technologie; d) les essais; e) le déploiement de la technologie; et f) les rapports parallèles. Nous progressons comme prévu dans le calendrier global du projet. Les phases a) à e) sont terminées et la production de rapports parallèles est en cours. Nous prévoyons terminer d'ici la fin de l'année la production de nos rapports parallèles pour les périodes de présentation de rapports de 2021 et du premier au deuxième trimestre de 2022 d'ici la fin de l'année.

## Autres mises à jour

### Projet de loi fiscale sur la limitation des dépenses de financement et des intérêts excessifs

Le 3 novembre 2022, le ministère des Finances a publié des mises à jour concernant l'avant-projet de loi sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) présenté le 4 février 2022 en fonction des modifications proposées à la version initiale. Les règles du régime de RDEIF visent à limiter le montant des intérêts et des autres frais de financement que les entreprises peuvent déduire aux fins du calcul de l'impôt en fonction d'une proportion des gains, des intérêts, des impôts, de la dépréciation et de l'amortissement. La législation proposée est généralement conforme aux recommandations du rapport Action 4 de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant son initiative en matière d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices. Compte tenu des dernières mises à jour, il est maintenant proposé que les règles du régime RDEIF s'appliquent aux années d'imposition débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou après cette date, plutôt qu'à la date initialement proposée (1<sup>er</sup> janvier 2023). L'incidence du dernier avant-projet de loi sur la SCHL sera évaluée sous peu.

### Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Le Conseil de stabilité financière a créé le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2015. En 2017, le GIFCC a publié un cadre de gestion des risques liés aux changements climatiques et de divulgation de l'information qui comporte quatre principaux thèmes : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les paramètres de mesure et les cibles. Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2021 que les grandes sociétés d'État (entités ayant un actif supérieur à 1 milliard de dollars) devraient adopter les recommandations du GIFCC et commencer à publier l'information sur les risques financiers liés au climat dans leurs exercices financiers à compter de l'année civile 2022 au plus tard.

Nous avons commencé à fournir des informations dans le cadre de notre Rapport annuel 2019 et nous continuerons d'améliorer nos divulgations dans le cadre de nos prochains rapports annuels. Au cours du trimestre, nous avons analysé notre maturité sur l'ensemble des quatre piliers afin de déterminer les solutions rapides et les activités possibles afin de faire progresser la SCHL en 2023.

Nous continuons d'élargir nos capacités et nos processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques financiers liés au climat afin de faciliter le respect de toutes les recommandations du GIFCC et d'établir le cadre de production de rapports. Nous continuons de progresser dans la mise en œuvre de structures et de processus de surveillance et de gestion des risques financiers liés au climat et nous chercherons à améliorer la divulgation de notre approche de gouvernance plus en détail à l'avenir.

Voici quelques réalisations effectuées depuis notre dernier rapport annuel :

- Nous avons commencé à travailler sur une politique relative aux risques climatiques afin d'établir et de clarifier les processus particuliers qui nous permettent de gérer le risque climatique. Grâce à l'opérationnalisation de la politique relative au risque climatique, ce dernier sera intégré à nos trois lignes de défense. Cette politique devrait évoluer à mesure que nos capacités de gestion des risques climatiques évolueront.
- Des documents ont été rédigés afin de promouvoir la littératie en matière de risques climatiques et la littératie du GIFCC. Ils sont mis à la disposition des employés à titre de référence et pour mieux comprendre le sujet.
- Le risque financier lié au climat a officiellement été intégré dans les outils de référence du Comité d'examen de l'actif et du passif (CEAP) afin de fournir un ensemble de règles de gouvernance liées aux risques financiers liés au climat.
- Nous avons continué d'améliorer notre capacité d'analyser les données climatiques, notamment en faisant progresser les cotes de résilience climatique pour les risques physiques et les risques de compatibilité et de transition.
- Nous avons continué de progresser dans l'amélioration de nos modèles de pertes existants afin de tenir compte du risque physique. Ce travail nous permettra éventuellement d'estimer les pertes attendues découlant d'inondations potentielles dans notre programme d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité.
- Nous avons confirmé notre capacité à divulguer les émissions de portée 1 et de portée 2 au moyen de données historiques et actuelles.

D'autres commentaires seront inclus dans le Rapport annuel 2022.

# RÉSULTATS FINANCIERS

## Points saillants financiers

### Bilans consolidés résumés

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021 <i>(en millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Total de l'actif	16 844	13 749	17 329	18 409	271 540	269 111	(1 139)	(912)	304 574	300 357
Total du passif	16 045	13 180	7 554	7 257	270 207	267 596	(1 149)	(886)	292 657	287 147
Total des capitaux propres du Canada	799	569	9 775	11 152	1 333	1 515	10	(26)	11 917	13 210

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 1 293 millions de dollars (10 %), principalement en raison des dividendes de 1 785 millions de dollars déclarés en 2022, qui ont été partiellement contrebalancés par un résultat global de 492 millions de dollars.

Notre actif total a diminué de 4 217 millions de dollars (1 %), surtout pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de 3 225 millions de dollars (1 %) des prêts au coût amorti, les nouveaux prêts du programme d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) ont dépassé les échéances, entraînant une augmentation de 1 994 millions de dollars (1 %) des prêts pour la Fiducie du Canada pour l'habitation, ainsi que l'augmentation des activités liées aux programmes de la SNL, en particulier de l'iFCLL et du FNCIL, tout au long de 2022, ce qui a entraîné une augmentation de 1 241 millions de dollars (16 %) des prêts consentis par la SCHL; contribuant également à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres acquis dans le cadre de conventions de revente; et des placements au coût amorti de 782 millions de dollars (51 %), de 630 millions de dollars (100 %) et de 657 millions de dollars (23 %), respectivement. De plus, un actif au titre des régimes à prestations déterminées de 310 millions de dollars a également été comptabilisé en 2022, en raison de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite. Les intérêts courus à recevoir ont également augmenté de 593 millions de dollars (82 %), car les taux d'intérêt ont augmenté et les paiements d'intérêt dans le cadre des activités de financement hypothécaire ne sont reçus que pendant les deuxième et quatrième trimestres de l'exercice.
- L'augmentation a été partiellement annulée par une diminution des placements en valeurs mobilières évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 2 034 millions de dollars (10 %) en raison de la hausse des taux d'intérêt en 2022.

Le passif total a augmenté de 5 510 millions de dollars (2 %), principalement en raison d'une hausse des emprunts au coût amorti. Cette situation est attribuable à l'émission d'OHC et à l'augmentation de l'activité liée à la SNL, comme expliqué précédemment. Les intérêts courus à payer ont également augmenté, car les paiements de coupons ne sont effectués qu'aux deuxième et quatrième trimestres, comme expliqué précédemment.

## États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos le 30 septembre (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Financement public	454	452	-	-	-	-	-	-	454	452
Primes et droits acquis	-	-	356	350	189	179	-	-	545	529
Tous les autres produits <sup>1</sup>	34	6	80	67	15	22	5	-	134	95
<b>Total des produits et du financement public</b>	<b>488</b>	<b>458</b>	<b>436</b>	<b>417</b>	<b>204</b>	<b>201</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>1 133</b>	<b>1 076</b>
Programmes de logement	377	380	-	-	-	-	-	-	377	380
Règlements d'assurance	-	-	10	(12)	-	-	-	-	10	(12)
Charges opérationnelles	79	67	73	73	15	16	-	-	167	156
<b>Total des charges</b>	<b>456</b>	<b>447</b>	<b>83</b>	<b>61</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>554</b>	<b>524</b>
Impôt sur le résultat	9	1	89	91	47	46	1	-	146	138
<b>Résultat net</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>264</b>	<b>265</b>	<b>142</b>	<b>139</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>433</b>	<b>414</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	(5)	30	(156)	(11)	(8)	(16)	2	2	(167)	5
<b>Résultat global</b>	<b>18</b>	<b>40</b>	<b>108</b>	<b>254</b>	<b>134</b>	<b>123</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>266</b>	<b>419</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

### T3 2022 par rapport au T3 2021

Le total des produits et du financement public a augmenté de 57 millions de dollars (5 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 16 millions de dollars (3 %) des primes et droits acquis en raison de l'augmentation des volumes des exercices précédents comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire par suite de l'annulation de nos critères de souscription en juillet 2021 et de la hausse des prix des logements. De plus, les primes et droits acquis sont plus élevés dans les activités de financement hypothécaire, principalement en raison des récents changements de tarification.
- Une augmentation de 39 millions de dollars (41 %) de tous les autres produits principalement attribuable à une augmentation de 19 millions de dollars (23 %) des produits de placements en raison de la hausse des taux d'intérêt au cours du trimestre.

Le total des charges a augmenté de 30 millions de dollars (6 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 22 millions de dollars (183 %) des demandes de règlements d'assurance. Bien que les charges liées aux règlements d'assurance demeurent faibles au cours du trimestre et que la provision pour règlements ait diminué, la baisse a été plus marquée au même trimestre de l'année dernière, lorsque la provision pour règlements a été réduite en raison de la conjoncture économique favorable à mesure que l'économie se redressait à la suite de la pandémie de COVID-19.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont diminué de 172 millions de dollars (3 440 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 97 millions de dollars (164 %) des pertes nettes latentes sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, principalement en raison d'une hausse plus importante du rendement des obligations au cours du trimestre, comparativement à une hausse plus faible du rendement des obligations au même trimestre de l'exercice précédent.
- Une augmentation de 75 millions de dollars (117 %) des pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées découlant d'une perte sur la réévaluation de 11 millions de dollars durant le trimestre en cours, en raison du rendement plus faible que prévu sur les actifs, par rapport à un gain de réévaluation de 64 millions de dollars au même trimestre l'année précédente, principalement en raison d'une hausse du taux d'actualisation.

Neuf mois clos le 30 septembre (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Financement public	2 598	2 391	-	-	-	-	-	-	2 598	2 391
Primes et droits acquis	-	-	1 067	1 046	563	527	-	-	1 630	1 573
Tous les autres produits <sup>1</sup>	96	61	189	250	38	68	17	(3)	340	376
<b>Total des produits et du financement public</b>	<b>2 694</b>	<b>2 452</b>	<b>1 256</b>	<b>1 296</b>	<b>601</b>	<b>595</b>	<b>17</b>	<b>(3)</b>	<b>4 568</b>	<b>4 340</b>
Programmes de logement	2 386	2 167	-	-	-	-	-	-	2 386	2 167
Règlements d'assurance	-	-	11	(260)	-	-	-	-	11	(260)
Charges opérationnelles	221	220	224	242	52	54	-	-	497	516
<b>Total des charges</b>	<b>2 607</b>	<b>2 387</b>	<b>235</b>	<b>(18)</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 894</b>	<b>2 423</b>
Impôt sur le résultat	23	12	252	331	137	135	4	(1)	416	477
<b>Résultat net</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>769</b>	<b>983</b>	<b>412</b>	<b>406</b>	<b>13</b>	<b>(2)</b>	<b>1 258</b>	<b>1 440</b>
Autres éléments du résultat global (perte)	166	162	(796)	(138)	(159)	(110)	23	7	(766)	(79)
<b>Résultat global</b>	<b>230</b>	<b>215</b>	<b>(27)</b>	<b>845</b>	<b>253</b>	<b>296</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>492</b>	<b>1 361</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

### Cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le total des produits et du financement public a augmenté de 228 millions de dollars (5 %) comparativement à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 207 millions de dollars (9 %) du financement public. Cette augmentation est principalement attribuable aux montants de 176 millions de dollars pour l'ICRL, de 34 millions de dollars pour l'Initiative des terrains fédéraux, de 22 millions de dollars pour l'Initiative canadienne de logement communautaire et de 28 millions de dollars pour l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), partiellement contrebalancés par une diminution de 78 millions de dollars du financement prioritaire accordé aux provinces et territoires.
- Une augmentation de 57 millions de dollars (4 %) des primes et droits acquis principalement en raison des augmentations de prix entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et des volumes plus élevés d'activités de financement hypothécaire par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'en raison des volumes plus élevés des activités d'assurance prêt hypothécaire par rapport aux exercices précédents.
- Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse de 50 millions de dollars (48 %) des gains nets sur les instruments financiers, car des placements ont été vendus en 2022 pour rééquilibrer les portefeuilles de placement et pour financer les dividendes, entraînant une perte réalisée par rapport à un gain en 2021.

Le total des charges a augmenté de 471 millions de dollars (19 %) par rapport à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation de 271 millions de dollars (104 %) des demandes de règlement d'assurance découlant d'une réduction de la provision pour règlements de l'exercice précédent, et de l'augmentation du financement public qui a entraîné une augmentation des dépenses des programmes de logement, comme décrit précédemment.

Les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, ont diminué de 687 millions de dollars (870 %) par rapport à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- Une augmentation de 737 millions de dollars (194 %) des pertes nettes latentes liées aux titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, principalement attribuable à l'augmentation importante du rendement des obligations pendant l'exercice en cours.
- Les pertes ont été partiellement compensées par une augmentation de 50 millions de dollars (17 %) des gains sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées, principalement dus à la hausse plus importante du taux d'actualisation en 2022, partiellement contrebalancée par le rendement plus faible que prévu des actifs. Il s'agit d'une augmentation en comparaison avec la même période l'an dernier, où le taux d'actualisation a moins augmenté et où le rendement des actifs a été supérieur aux attentes.

## Paramètres et ratios financiers

### Assurance prêt hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	
	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	183	193
Portefeuille	85	94
Immeubles collectifs résidentiels	129	114
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>401</b>

Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 4 milliards de dollars (1 %) en raison de l'arrivée à échéance de contrats en vigueur qui ont surpassé les nouveaux volumes assurés. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 49 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 53 milliards.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus <sup>1</sup>		Règlements payés <sup>2</sup>	
	Trois mois clos le 30 septembre							
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	17 383	19 570	5 990	5 965	212	206	17	38
Portefeuille	14 691	4 610	3 999	1 470	10	6	2	4
Immeubles collectifs résidentiels	43 457	33 628	8 038	5 921	194	205	-	3
<b>Total</b>	<b>75 531</b>	<b>57 808</b>	<b>18 027</b>	<b>13 356</b>	<b>416</b>	<b>417</b>	<b>19</b>	<b>45</b>

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période, en raison de la date de perception.

<sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements d'assurance. Ce montant n'inclut pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Volume de prêts assurés (logements)		Volumes de prêts assurés (\$)		Primes et droits perçus <sup>1</sup>		Règlements payés <sup>2</sup>	
	Neuf mois clos le 30 septembre							
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Propriétaires-occupants (à l'unité)	51 564	54 333	17 626	15 890	632	564	39	88
Portefeuille	25 238	7 775	7 062	2 320	26	9	5	7
Immeubles collectifs résidentiels	130 296	118 305	24 453	19 656	663	683	-	14
<b>Total</b>	<b>207 098</b>	<b>180 413</b>	<b>49 141</b>	<b>37 866</b>	<b>1 321</b>	<b>1 256</b>	<b>44</b>	<b>109</b>

<sup>1</sup> Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période, en raison de la date de perception.

<sup>2</sup> Les règlements payés font référence aux montants nets en espèces payés pour des règlements d'assurance. Ce montant n'inclut pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

### T3 2022 par rapport au T3 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

L'augmentation du volume total de logements assurés (17 723 logements et 31 % pour les trois mois clos le 30 septembre; 26 685 logements et 15 % pour les neuf mois clos le 30 septembre) est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de logements en portefeuille et des volumes de prêts pour immeubles collectifs d'une année à l'autre. Les volumes de prêts assurés en portefeuille continuent d'augmenter en raison des efforts déployés pour accroître la présence de la SCHL dans le secteur des prêts assurés afin de mieux soutenir la stabilité du marché. Les volumes de prêts assurés pour les immeubles collectifs continuent d'augmenter, principalement en raison de la demande accrue pour le produit APH Select, qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique et qui offre une prime inférieure. La baisse des volumes de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité au cours du trimestre est attribuable à la hausse des taux hypothécaires et des prix des habitations.

Le montant total des prêts assurés a augmenté (4,7 G\$ et 35 % pour les trois mois clos le 30 septembre; 11,3 G\$ et 30 % pour les neuf mois clos le 30 septembre) en raison de l'augmentation du volume de prêts assurés du portefeuille et des immeubles collectifs, comme expliqué précédemment, ainsi qu'en raison de la hausse des prix et des coûts de construction des immeubles collectifs résidentiels.

L'augmentation des primes et droits perçus (65 M\$ et 5 % pour les neuf mois clos le 30 septembre) est attribuable à l'augmentation du volume de prêts assurés liés aux propriétaires-occupants (68 M\$ et 12 %) et du volume de prêts assurés du portefeuille (17 M\$ et 189 %); cette augmentation étant contrebalancée par la réduction des prêts assurés liés aux immeubles collectifs résidentiels (20 M\$ et 3 %). L'augmentation des primes et droits perçus sur assurances pour propriétaires-occupants est attribuable à la hausse des prix des habitations. L'augmentation des primes et droits perçus pour le portefeuille est attribuable à la hausse des volumes partiellement, contrebalancée par un bloc d'assurance de grande qualité assorti d'un faible taux de prime. La diminution des primes et des droits perçus pour les immeubles collectifs résidentiels est attribuable au lancement du produit APH Select au premier trimestre de 2022, qui a entraîné une baisse des primes.

La baisse des règlements payés est principalement attribuable à une diminution des demandes de règlement pour propriétaires-occupants, car les prêteurs ont recouvré des sommes suffisantes lors de la vente des propriétés pour couvrir les pertes liées à l'augmentation des prix des habitations, attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique, comme indiqué dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2022 », ci-dessus.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Pourcentage de pertes <sup>1,2</sup>	2,8	(3,4)	1,0	(24,9)
Ratio des charges opérationnelles	20,5	20,9	21,0	23,1
Ratio mixte	23,3	17,5	22,0	(1,8)
Indice de l'importance des règlements	29,6	30,8	28,3	31,4
Rendement des capitaux propres	10,8	9,5	9,8	10,7
Rendement des capitaux propres requis	12,1	12,0	11,7	14,7

<sup>1</sup> Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, en excluant les immeubles collectifs s'est établi à 5,0 % et à 2,9 % pendant les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022, respectivement ((6,7) % et (33,0) % pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

<sup>2</sup> Le ratio des pertes est calculé en fonction des dépenses au titre des règlements d'assurance engagés au cours de la période, qui sont estimées selon la modélisation actuarielle effectuée en fonction des projections des variables économiques.

### T3 2022 par rapport au T3 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le pourcentage de pertes et le ratio mixte ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges liées aux règlements d'assurance en 2022, liée à la reprise de la provision pour règlements en 2021, comme expliqué dans la section « États consolidés résumés des résultats et du résultat global ».

La diminution du ratio des charges opérationnelles est principalement attribuable à la baisse des coûts relatifs aux technologies de l'information.

L'indice de l'importance des règlements a diminué par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du produit de la vente.

L'augmentation du rendement des capitaux propres pour les trois mois clos le 30 septembre est attribuable à la baisse des capitaux propres due aux versements de dividendes et l'augmentation du rendement des capitaux propres requis pour la même période est attribuable à la diminution du capital requis.

La baisse du rendement des capitaux propres et des capitaux propres requis pour les neuf mois clos le 30 septembre est attribuable à la baisse du résultat net, principalement attribuable à l'augmentation des charges liées aux demandes de règlement d'assurance, comme expliqué précédemment.

	Au 30 septembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants (à l'unité)	2 932	0,33 %	3 573	0,38 %
Portefeuille	680	0,11 %	956	0,14 %
Immeubles collectifs	75	0,27 %	70	0,26 %
<b>Total</b>	<b>3 687</b>	<b>0,24 %</b>	<b>4 599</b>	<b>0,28 %</b>

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance sont restés bas dans toutes les régions, ce qui concorde avec la vigueur de la conjoncture économique.

## Financement hypothécaire

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)	
	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
TH LNH	201	202
OHC	262	259
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>461</b>

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée à nos cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont totalisé 463 milliards de dollars au 30 septembre 2022, en hausse de 2 milliards de dollars (0,4 %), car le montant des nouveaux titres cautionnés par la SCHL a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance, des remboursements de capital et des remboursements anticipés.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus <sup>1</sup>	
	Trois mois clos le 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
TH LNH	41	41	186	207
OHC	9	10	41	43
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>227</b>	<b>250</b>

<sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus <sup>1</sup>	
	Neuf mois clos le 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
TH LNH	107	105	536	545
OHC	30	30	125	125
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>135</b>	<b>661</b>	<b>670</b>

<sup>1</sup> Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.



### T3 2022 par rapport au T3 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Les nouveaux titres cautionnés ont diminué par rapport à la période de trois mois correspondante de l'exercice précédent, car les émissions d'OHC ont diminué. Cette baisse au cours du trimestre est temporelle et nous sommes en voie d'atteindre notre plafond annuel d'émissions de 40 milliards de dollars. Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté comparativement à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, car le marché s'est adapté aux récentes hausses des prix décrites précédemment dans la section sur les points saillants financiers, ce qui a entraîné une baisse des nouveaux titres cautionnés au premier trimestre de 2021.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué de 23 millions de dollars (9 %) par rapport à la période de trois mois correspondante de l'exercice précédent, et de 9 millions (1 %) par rapport à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, car nous avons émis des blocs à échéance plus courte ainsi que des blocs plus abordables assortis de taux plus bas.

<i>(En pourcentage)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Ratio des charges opérationnelles	7,3	7,6	7,5	8,3
Rendement des capitaux propres	42,4	36,4	38,6	24,4

### T3 2022 par rapport au T3 2021 et cumul annuel 2022 par rapport au cumul annuel 2021

Le ratio des charges opérationnelles a diminué en raison de la hausse des droits de cautionnement et de demande acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Le rendement des capitaux propres a augmenté en grande partie en raison de la baisse des capitaux propres moyens attribuables à la reprise des versements de dividendes en 2021. En 2022, nous avons déclaré des dividendes totaux de 435 millions de dollars provenant de nos activités de financement hypothécaire.

## Financement public

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons reçu pendant l'année civile.

(en millions)	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021
<b>Montants autorisés en 2021-2022 (2020-2021)</b>		
Budget principal des dépenses	3 259	2 920
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	1 800	3 039
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	44	873
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	41	(812)
Moins : la tranche comptabilisée à l'année civile 2021 (2020)	(2 367)	(4 064)
Moins : le financement public inutilisé pour 2021-2022 (2020-2021)	(1 049)	(238)
Moins : le financement bloqué	(53)	(252)
<b>Tranche du financement public pour 2021-2022 (2020-2021) financée en 2022 (2021)</b>	<b>1 675</b>	<b>1 466</b>
<b>Montants autorisés en 2022-2023 (2021-2022)</b>		
Budget principal des dépenses	3 549	3 259
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2,5</sup>	46	1 800
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3,5</sup>	-	44
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,4,5</sup>	-	41
<b>Total du financement public de l'exercice</b>	<b>3 595</b>	<b>5 144</b>
Moins : la tranche à comptabiliser pendant les trimestres suivants	(2 575)	(3 006)
Moins : le financement bloqué	(34)	(53)
Crédits inutilisés prévus pour 2022-2023 (réellement inutilisés en 2021-2022)	s. o.	(1 049)
<b>Tranche du financement public pour 2022-2023 (2021-2022) financée en 2022 (2021)</b>	<b>986</b>	<b>1 036</b>
<b>Total du financement public pour les neuf mois clos le 30 septembre</b>	<b>2 661</b>	<b>2 502</b>

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

<sup>2</sup> Approbation du Budget supplémentaire des dépenses A 2022-2023 pour l'ICRL, et le Fonds d'urgence pour Granville Island, (budget supplémentaire des dépenses A 2021-2022 pour l'ICRL, le FNCIL, le programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes, le Fonds d'urgence pour Granville Island, l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises, l'ACL et le financement pour soutenir les jeunes. 2020-2021 pour l'AUCLC, le Défi d'offre de logement et le financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Aide pour réclamer notre pouvoir et notre place).

<sup>3</sup> Budget supplémentaire des dépenses B 2021-2022 approuvé pour l'iFCLL (2020-2021 pour l'ICRL, le Fonds d'innovation pour le logement abordable, les initiatives fédérales, provinciales et territoriales et d'autres initiatives de la SNL).

<sup>4</sup> Budget supplémentaire des dépenses C 2021-2022 approuvé : augmentation de 41 millions de dollars pour la construction et l'exploitation de maison d'hébergement et de maisons de transition pour les femmes et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQIA+, l'ACL, l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) et l'Initiative de recherche et de données (Augmentation de 19 millions de dollars en 2020/2021 pour les programmes liés à la COVID-19, y compris l'AUCLC, l'ICRL, les Stages en habitation pour les jeunes Autochtones et le Fonds d'urgence pour Granville Island, et réduction de 831 millions de dollars pour l'AUCLC dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne).

<sup>5</sup> Nous excluons le financement reçu pour le Fonds d'urgence pour Granville Island de nos états financiers consolidés parce que nous ne contrôlons pas les activités de Granville Island.

# Gestion du capital

## Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Les variations latentes de la juste valeur marchande et les pertes sur la réévaluation du régime à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués jusqu'à leur réalisation. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car celles-ci ne présentent pas pour la SCHL de risques financiers importants qu'elle n'atténue pas déjà autrement.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital respecte les règlements du BSIF en ce qui concerne l'utilisation du ratio du TSAH, car notre capital économique est inférieur aux exigences réglementaires du BSIF en matière de capital.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

En août 2022, notre Conseil d'administration a approuvé le maintien de cibles internes de 155 % et de 105 % ainsi que de niveaux opérationnels de 165 % et de 110 %, respectivement, pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, pour 2022. En ce qui concerne les activités de financement hypothécaire, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui passera de 2,7 milliards de dollars à 1,8 milliard de dollars, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentage)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Assurance prêt hypothécaire : Capital disponible sur le capital minimal requis (TSAH)	183 %	213 %
Financement hypothécaire : Capital économique disponible sur le capital économique requis	147 %	136 %

Notre ratio du capital selon le TSAH a diminué de 30 points de pourcentage en raison d'une baisse du capital disponible et d'une augmentation du capital requis. Le capital disponible a diminué, car nous avons déclaré des dividendes de 1 350 millions de dollars au cours de la période et que nous avons constaté une baisse de la valeur de nos placements en valeurs mobilières liée à la hausse des taux d'intérêt. Le capital requis a augmenté, car nos contrats d'assurance en vigueur pour les immeubles collectifs a continué d'augmenter et en raison des effets de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à taux variable.

Au cours des derniers mois, les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. Cela a entraîné une baisse temporaire du TSAH jusqu'à ce que les taux d'intérêt se stabilisent ou que les paiements de prêts hypothécaires à taux variable soient rajustés à la période d'amortissement initiale. Nous nous attendons à voir les effets des prêts hypothécaires à taux variable sur notre ratio au cours des prochains mois, car nous nous attendons à ce que les taux d'intérêt continuent d'augmenter.

Notre ratio du capital disponible sur le capital requis des activités de financement hypothécaire a augmenté de 11 points de pourcentage, principalement en raison de la réduction du capital économique requis au niveau opérationnel, qui est passé de 3,0 milliards de dollars à 2,7 milliards de dollars le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, Gestion du capital, pour en savoir plus.

## GESTION DES RISQUES

La conjoncture économique, notamment les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt élevés, continue d'amplifier le profil de risque de la SCHL :

Les **risques financiers**, y compris les risques de crédit, de liquidité et d'assurance, demeurent faibles, mais font l'objet d'une surveillance. Le risque de marché est passé de faible à modéré en raison de l'environnement externe, mais les risques connexes sont gérés dans les limites de risque et les seuils de tolérance établis.

Les **risques opérationnels** demeurent élevés en raison de divers facteurs, notamment les risques liés à l'exécution de notre stratégie, à la capacité opérationnelle, à la sécurité des personnes et de l'information et à la protection des renseignements personnels. Des mesures d'atténuation sont en place pour gérer ces risques.

Les **risques stratégiques** sont modérément élevés. Les risques géopolitiques et économiques continuent de réduire l'abordabilité des logements et de retarder la construction de logements abordables. La SCHL continue d'élaborer des cadres et de peaufiner des outils pour mieux gérer les répercussions de ces risques et évaluer les domaines d'intervention à prioriser et à exécuter.

# DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	T3 2022	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020
<b>Résultats consolidés</b>								
Total de l'actif	304 574	298 127	299 671	300 357	300 457	295 629	307 624	300 970
Total du passif	292 657	286 081	287 387	287 147	287 206	282 402	294 472	284 395
Total des capitaux propres du Canada	11 917	12 046	12 284	13 210	13 251	13 227	13 152	16 575
Total des produits et du financement public	1 133	1 161	2 274	1 956	1 076	1 199	2 065	2 029
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	700	730	1 880	1 472	662	739	1 499	1 640
Résultat net	433	431	394	484	414	460	566	389
<b>Aide au logement</b>								
Financement public	454	489	1 655	1 277	452	547	1 392	1 372
Résultat net (perte)	23	35	6	38	10	24	19	22
Total des capitaux propres du Canada	799	781	695	569	547	507	492	332
<b>Assurance prêt hypothécaire</b>								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	397	397	394	401	404	409	422	431
Volume de prêts assurés <sup>1</sup>	18 027	18 390	12 724	18 659	13 356	15 392	9 118	19 494
Primes et droits perçus	416	506	399	547	417	508	331	518
Primes et droits acquis	356	361	350	353	350	349	347	344
Règlements payés	19	14	11	30	45	30	34	23
Charges liées aux règlements d'assurance	10	3	(2)	(57)	(12)	(63)	(185)	(113)
Résultat net	264	264	241	302	265	315	403	342
Taux de prêts en souffrance	0,24 %	0,25 %	0,26 %	0,28 %	0,29 %	0,31 %	0,34 %	0,34 %
Pourcentage de pertes	2,8 %	0,8 %	(0,6) %	(16,1) %	(3,4) %	(18,1) %	(53,3) %	(32,9) %
Ratio des charges opérationnelles	20,5 %	20,8 %	21,7 %	23,0 %	20,9 %	23,4 %	25,1 %	29,4 %
Ratio mixte	23,3 %	21,6 %	21,1 %	6,9 %	17,5 %	5,3 %	(28,2) %	(3,5) %
Indice de l'importation des règlements	29,6 %	24,8 %	27,0 %	28,4 %	30,8 %	27,8 %	31,8 %	27,0 %
Rendement des capitaux propres	10,8 %	10,5 %	9,0 %	10,1 %	9,5 %	11,3 %	13,1 %	10,4 %
Rendement des capitaux propres requis	12,1 %	12,5 %	11,3 %	14,0 %	12,0 %	13,5 %	16,7 %	10,5 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	183 %	192 %	192 %	213 %	209 %	201 %	191 %	234 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	19,4 %	19,9 %	20,1 %	21,0 %	23,1 %	24,2 %	24,8 %	26,2 %
<b>Financement hypothécaire</b>								
Cautionnements en vigueur (G\$) <sup>2</sup>	463	456	460	461	460	461	479	489
Titres cautionnés (G\$)	50	44	43	48	51	46	38	52
Droits de cautionnement et de demande perçus	227	215	219	338	250	229	191	241
Droits de cautionnement et de demande acquis	189	180	194	189	179	176	172	172
Résultat net	142	127	143	139	139	126	141	135
Ratio des charges opérationnelles	7,3 %	7,9 %	7,4 %	7,7 %	7,6 %	8,5 %	8,9 %	8,8 %
Rendement des capitaux propres	42,4 %	36,8 %	38,9 %	36,6 %	36,4 %	32,2 %	25,2 %	18,9 %
Capital disponible sur le capital requis	147 %	146 %	148 %	136 %	130 %	129 %	128 %	176 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	22,8 %	22,9 %	23,3 %	24,1 %	26,3 %	27,2 %	28,6 %	29,5 %

<sup>1</sup> Le volume total de prêts assurés comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

<sup>2</sup> Notre exposition totale est inférieure à la somme de ces chiffres, car nous assurons une partie des instruments compris dans les cautionnements en vigueur.

# États financiers consolidés trimestriels non audités

## TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	23
BILAN CONSOLIDÉ.....	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	25
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	26
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	27
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS .....	28
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	28
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	28
3. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR .....	28
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS .....	29
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	31
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT .....	35
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	35
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE .....	37
9. GESTION DU CAPITAL .....	37
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR.....	40
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	44
12. PRÊTS .....	45
13. EMPRUNTS .....	47
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS .....	49
15. RISQUE DE MARCHÉ .....	50
16. RISQUE DE CRÉDIT .....	51
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	51
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT .....	52
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	53
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	53

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 septembre 2022

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Romy Bowers

Présidente et première dirigeante



Michel Tremblay, CPA, CA

Chef des finances et premier vice-président,  
Services d'entreprise

15 novembre 2022

## BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au	
		30 septembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 307	1 525
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		630	-
Intérêts courus à recevoir		1 313	720
Placements en valeurs mobilières :			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	10	140	289
À la JVAERG	10, 11	17 948	19 982
Au coût amorti	10, 11	3 474	2 817
Instruments dérivés		4	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	400	363
Prêts :	12		
À la JVRN		478	500
Au coût amorti		276 006	272 781
Débiteurs et autres actifs		1 250	1 035
Immeubles de placement		314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées		310	-
		304 574	300 357
<b>Passif</b>			
Créditeurs et autres passifs		592	650
Intérêts courus à payer		1 246	612
Instruments dérivés		200	50
Provision pour règlements	7	274	310
Emprunts :	13		
À la JVRN		426	475
Au coût amorti		280 480	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		160	250
Primes et droits non acquis	7, 8	9 048	8 684
Passif d'impôt différé		231	247
		292 657	287 147
Engagements et passifs éventuels	20		
<b>Capitaux propres du Canada</b>			
Capital d'apport	9	25	25
Le cumul des autres éléments du résultat global.		(986)	131
Résultats non distribués		12 878	13 054
		11 917	13 210
		304 574	300 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le		Neuf mois clos le	
		30 septembre		30 septembre	
		2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts		1 427	1 096	3 778	3 346
Charges d'intérêts		1 420	1 099	3 772	3 346
<b>Produits (pertes) d'intérêts nets</b>		7	(3)	6	-
Financement public	6	454	452	2 598	2 391
Primes et droits acquis	7, 8	545	529	1 630	1 573
Produits de placements		100	81	276	261
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	27	14	54	104
Autres revenus		-	3	4	11
<b>Total des produits et du financement public</b>		1 133	1 076	4 568	4 340
<b>Charges autres que d'intérêts</b>					
Programmes de logement	6	377	380	2 386	2 167
Règlements d'assurance		10	(12)	11	(260)
Charges opérationnelles		167	156	497	516
<b>Total des charges</b>		554	524	2 894	2 423
<b>Résultat avant impôt</b>		579	552	1 674	1 917
Impôt sur le résultat	18	146	138	416	477
<b>Résultat net</b>		433	414	1 258	1 440
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG	18	(151)	(40)	(1 111)	(277)
Reclassement des pertes (gains) sur les titres de créance désignés à la JVAERG pendant la période	18	(5)	(19)	(6)	(103)
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		(156)	(59)	(1 117)	(380)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	(11)	64	351	301
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt</b>		(167)	5	(766)	(79)
<b>Résultat global</b>		266	419	492	1 361

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos le		Neuf mois clos le	
		30 septembre		30 septembre	
		2022	2021	2022	2021
<b>Capital d'apport</b>		25	25	25	25
<b>Cumul des autres éléments du résultat global.</b>					
Solde au début de la période		(830)	286	131	607
Autres éléments du résultat global (perte)		(156)	(59)	(1 117)	(380)
<b>Solde à la clôture de la période</b>		(986)	227	(986)	227
<b>Résultats non distribués</b>					
Solde au début de la période		12 851	12 916	13 054	15 943
Résultat net		433	414	1 258	1 440
Autres éléments du résultat global (perte)		(11)	64	351	301
Dividendes	9	(395)	(395)	(1 785)	(4 685)
<b>Solde à la clôture de la période</b>		12 878	12 999	12 878	12 999
<b>Capitaux propres du Canada</b>		11 917	13 251	11 917	13 251

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
		2022	2021	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Résultat net		433	414	1 258	1 440
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		13	35	66	108
Gains nets sur les instruments financiers		(159)	74	(268)	(261)
Impôt sur le résultat différé	18	(19)	31	(5)	(2)
Amortissement, dépréciation et pertes des immobilisations corporelles et incorporelles		6	5	18	49
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		116	(96)	177	133
Intérêts courus à recevoir		(612)	(464)	(593)	(435)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		68	76	(58)	(126)
Débiteurs et autres actifs		93	36	112	90
Créditeurs et autres passifs		(109)	(13)	(38)	87
Intérêts courus à payer		641	492	634	494
Provision pour règlements		-	(46)	(36)	(351)
Passif des régimes à prestations déterminées		12	-	16	4
Primes et droits non acquis		95	124	364	358
Autres		5	(1)	2	-
Remboursements de prêts	12	5 288	6 581	28 857	29 682
Décaissements de prêts	12	(10 445)	(10 774)	(32 000)	(31 611)
Remboursements des emprunts	13	(6 366)	(8 297)	(35 054)	(35 786)
Émissions d'emprunts	13	12 318	12 722	39 954	39 006
		1 378	899	3 406	2 879
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		1 581	2 110	7 902	12 025
Achats		(1 599)	(2 410)	(7 870)	(11 279)
Règlement de contrats de change à terme					
Remboursements		96	43	254	436
Décaissements		(252)	(251)	(444)	(314)
Acquisitions d'immeubles de placement		-	-	-	(1)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		(630)	(70)	(630)	104
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4)	(11)	(51)	(81)
		(808)	(589)	(839)	890
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Dividendes payés		(395)	(395)	(1 785)	(4 685)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		175	(85)	782	(916)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Début de la période		2 132	1 470	1 525	2 301
Clôture de la période		2 307	1 385	2 307	1 385
<b>Représentés par</b>					
Trésorerie		168	82	168	82
Équivalents de trésorerie		2 139	1 303	2 139	1 303
		2 307	1 385	2 307	1 385
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Intérêts encaissés pendant la période		1 079	880	3 948	3 679
Intérêts payés pendant la période		970	774	3 625	3 311
Dividendes encaissés pendant la période		-	-	3	12
Impôt sur le résultat payé pendant la période		80	93	293	379

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés trimestriels.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

## 1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou nous) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario), K1A 0P7, Canada.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 30 septembre 2022 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 15 novembre 2022.

## 2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

### Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34. Cependant, nos activités d'assurance de prêts hypothécaires et de financement hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Dans le cadre de nos activités de financement hypothécaire, les droits de cautionnement perçus sur les TH LNH sont généralement plus élevés au cours du dernier trimestre de l'année, car un plus grand nombre d'émetteurs garantissent des blocs supérieurs au seuil de catégorie 1 pour lesquels les droits sont plus élevés.

## 3. Modifications comptables à venir

### Modifications comptables à venir

L'IASB n'a pas publié d'autres nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles qui se répercuteraient sur nous à l'avenir, outre celles qui ont été présentées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui sont énoncées ci-dessous.

## IFRS 17, Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1er janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié la norme internationale d'information financière IFRS 17 Contrats d'assurance, qui remplace l'IFRS 4 Contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a modifié l'IFRS 17 pour traiter des préoccupations et des difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants et intervenantes. La modification qui a eu la plus grande incidence sur nous est le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les autres modifications n'auront aucune incidence sur notre mise en œuvre.

L'IFRS 17 permet de modifier la classification des actifs financiers à la date de son application initiale. Nous ne prévoyons pas de modifier la classification de nos actifs financiers lorsque cette norme sera adoptée.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat (c.-à-d. les profits générés futurs). Si l'écart devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci serait considéré comme déficitaire et l'écart serait immédiatement comptabilisé dans les produits. Les exigences de présentation et les obligations d'information seront également modifiées.

L'IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Compte tenu de la disponibilité des données et afin de ne pas avoir recours à une utilisation rétrospective, nous avons déterminé que nous ne pouvons appliquer l'IFRS 17 de façon rétrospective qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous avons décidé d'appliquer la méthode de la juste valeur pour les périodes précédentes. En vertu de la méthode de la juste valeur, nous déterminerons la juste valeur de nos contrats d'assurance souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en fonction de la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est un projet important pour nous et est encadrée par une structure de gouvernance officielle qui comprend un comité directeur des projets, un comité directeur technique et une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en œuvre la nouvelle norme comptable. Notre comité directeur des projets assure la surveillance de l'état du projet, du budget et des ressources. Quant au comité directeur technique, il a été créé pour examiner, remettre en question et approuver les principaux domaines liés à la mise en œuvre de la technologie.

Notre plan de projet comprend les phases suivantes : a) le lancement et la planification; b) l'évaluation de l'état futur; c) la conception et la mise en œuvre de la technologie; d) les essais; e) le déploiement de la technologie; et f) les rapports parallèles. Nous progressons comme prévu dans le calendrier global du projet. Les phases a) à e) sont terminées et la production de rapports parallèles est en cours. Nous prévoyons terminer la production de nos rapports parallèles pour les périodes de présentation de rapports de 2021 et du premier au deuxième trimestre de 2022 d'ici la fin de l'année.

## 4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, nous devons exercer notre jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Nous avons présenté les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres importantes sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant à la note 4 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les changements importants apportés aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

## Utilisation d'estimations et d'hypothèses

### Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 30 septembre 2022 afin de tenir compte de la mise à jour des prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date de clôture. La provision pour règlements ne reflète que les pertes encourues jusqu'au 30 septembre 2022 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes futures.

Nous tenons compte d'un certain nombre de scénarios pour établir une fourchette raisonnable pour la provision pour règlements, et notre estimation finale du 30 septembre 2022 se base sur les principales hypothèses économiques suivantes pour les 18 prochains mois : taux de chômage moyen de 7,3 % et augmentation de l'indice des prix des logements de 0,4 % par rapport au 30 septembre 2022. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur la provision pour règlements.

Bien qu'elles soient importantes, les récentes hausses des taux d'intérêt et des taux hypothécaires n'ont pas été un moteur important des demandes de règlement dans le passé. Par conséquent, les taux hypothécaires ne sont pas directement utilisés dans nos modèles, bien que toute incidence puisse se refléter indirectement dans les données sur les prêts en souffrance, qui sont des intrants du modèle. Si l'augmentation des taux hypothécaires entraîne une augmentation du nombre de prêts en souffrance, cela pourrait se refléter dans nos modèles à mesure que les données seront disponibles.

### Instruments financiers

Le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, ainsi que les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement, le resserrement de la politique monétaire et la hausse de l'inflation sont des facteurs qui continuent d'avoir une incidence sur la volatilité du marché à court terme. Ces facteurs contribuent à augmenter légèrement nos pertes de crédit attendues pendant la période. Nous continuerons de surveiller les répercussions potentielles des facteurs économiques défavorables sur notre calcul des pertes de crédit attendues.

### Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'inflation résolument élevée pendant les neuf premiers mois de 2022 a également accru l'incertitude relative à notre hypothèse sur l'inflation à long terme en ce qui a trait à nos régimes de retraite à prestations déterminées. Bien que notre hypothèse de 2021 n'ait pas changé, car notre vision à long terme de l'inflation est restée la même, le contexte actuel accroît l'incertitude relative à notre estimation.

Pour évaluer la possibilité de recouvrement de l'actif au titre des régimes à prestations déterminées, nous avons appliqué des hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, de l'inflation et des charges opérationnelles prévues afin de déterminer l'avantage économique futur maximal de l'actif.

Voir la note 17 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

### Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH).

Les contrats d'assurance en vigueur (CAV) sont essentiels pour déterminer notre ratio selon le TSAH et font l'objet d'une estimation. En raison de la disponibilité des données, le volume de CAV utilisés dans le cadre du TSAH est la valeur la plus élevée entre : 1) une projection reflétant une estimation des nouvelles activités, des résiliations et des demandes de règlement de notre trimestre le plus récent; 2) le montant réel de nos CAV déclaré par les prêteurs à la fin du trimestre précédent. Les changements des exigences de souscription, du contexte réglementaire et des tendances du marché peuvent accroître la volatilité de notre estimation.

Au cours des derniers mois, les prêteurs ont signalé des prolongations temporaires des amortissements des prêts hypothécaires à taux variable non assortis de paiements qui s'ajustent automatiquement aux taux d'intérêt. De plus, les rajustements des taux d'intérêt annoncés par la Banque du Canada pourraient ne pas être immédiatement pris en compte dans l'information publiée par les prêteurs et ils ne sont pas pris en compte dans nos calculs des CAV prévisionnels, car nous ne sommes pas en mesure de prédire avec exactitude la trajectoire des taux d'intérêt. En conséquence, nous pourrions connaître une baisse temporaire du TSAH en raison de la prolongation temporaire de la période d'amortissement des prêts hypothécaires à taux variable jusqu'à ce que les taux d'intérêt se stabilisent et/ou que les paiements de prêts hypothécaires à taux variable soient réinitialisés à la période d'amortissement initiale. Notre TSAH du troisième trimestre de 2022 ne tient compte que de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à taux variable jusqu'au 31 juillet 2022 et ne reflète donc pas entièrement l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les périodes d'amortissement au-delà de ce point, ce qui pourraient réduire davantage notre ratio dans les périodes à venir une fois qu'il aura été entièrement pris en compte. Au 30 septembre 2022, l'augmentation du capital requis pour les prêts hypothécaires à taux variable assortis d'une prolongation temporaire de l'amortissement a contribué à une baisse du TSAH par rapport au 31 décembre 2021.

## 5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents produits et programmes appuyant nos objectifs. Nous incluons les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Nous déterminons les résultats financiers de chaque secteur à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Nous générons des produits pour le secteur à présenter comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public, les produits d'intérêts sur les prêts et les placements;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 30 septembre (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts	101	68	-	-	1 328	1 030	(2)	(2)	1 427	1 096
Charges d'intérêts	101	77	-	-	1 327	1 029	(8)	(7)	1 420	1 099
<b>Produits (pertes) d'intérêts nets</b>	-	<b>(9)</b>	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>(3)</b>
Financement public	454	452	-	-	-	-	-	-	454	452
Primes et droits acquis	-	-	356	350	189	179	-	-	545	529
Produits (pertes) de placements	-	-	91	73	13	10	(4)	(2)	100	81
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	35	15	(11)	(6)	-	8	3	(3)	27	14
Autres produits (pertes)	(1)	-	-	-	1	3	-	-	-	3
<b>Total des produits et du financement public</b>	<b>488</b>	<b>458</b>	<b>436</b>	<b>417</b>	<b>204</b>	<b>201</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>1 133</b>	<b>1 076</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>										
Programmes de logement	377	380	-	-	-	-	-	-	377	380
Règlements d'assurance	-	-	10	(12)	-	-	-	-	10	(12)
Charges opérationnelles	79	67	73	73	15	16	-	-	167	156
<b>Total des charges</b>	<b>456</b>	<b>447</b>	<b>83</b>	<b>61</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>554</b>	<b>524</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>353</b>	<b>356</b>	<b>189</b>	<b>185</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>579</b>	<b>552</b>
Impôt sur le résultat	9	1	89	91	47	46	1	-	146	138
<b>Résultat net</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>264</b>	<b>265</b>	<b>142</b>	<b>139</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>433</b>	<b>414</b>
Total des produits et du financement public	488	458	436	417	204	201	5	-	1 133	1 076
Moins les produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	2	5	1	2	(8)	(7)	5	-	-	-
Total des produits externes et du financement public	486	453	435	415	212	208	-	-	1 133	1 076

<sup>1</sup> Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.



Neuf mois clos le 30 septembre (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produit d'intérêts	252	195	-	-	3 530	3 151	(4)	-	3 778	3 346
Charges d'intérêts	273	220	-	-	3 522	3 143	(23)	(17)	3 772	3 346
<b>Produits (pertes) d'intérêts nets</b>	<b>(21)</b>	<b>(25)</b>	-	-	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	-
Financement public	2 598	2 391	-	-	-	-	-	-	2 598	2 391
Primes et droits acquis	-	-	1 067	1 046	563	527	-	-	1 630	1 573
Produits (pertes) de placements	-	-	248	229	34	37	(6)	(5)	276	261
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	117	88	(57)	21	(10)	10	4	(15)	54	104
Autres produits (pertes)	-	(2)	(2)	-	6	13	-	-	4	11
<b>Total des produits et du financement public Charges autres que d'intérêts</b>	<b>2 694</b>	<b>2 452</b>	<b>1 256</b>	<b>1 296</b>	<b>601</b>	<b>595</b>	<b>17</b>	<b>(3)</b>	<b>4 568</b>	<b>4 340</b>
Programmes de logement	2 386	2 167	-	-	-	-	-	-	2 386	2 167
Règlements d'assurance	-	-	11	(260)	-	-	-	-	11	(260)
Charges opérationnelles	221	220	224	242	52	54	-	-	497	516
<b>Total des charges</b>	<b>2 607</b>	<b>2 387</b>	<b>235</b>	<b>(18)</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 894</b>	<b>2 423</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>87</b>	<b>65</b>	<b>1 021</b>	<b>1 314</b>	<b>549</b>	<b>541</b>	<b>17</b>	<b>(3)</b>	<b>1 674</b>	<b>1 917</b>
Impôt sur le résultat	23	12	252	331	137	135	4	(1)	416	477
<b>Résultat net</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>769</b>	<b>983</b>	<b>412</b>	<b>406</b>	<b>13</b>	<b>(2)</b>	<b>1 258</b>	<b>1 440</b>
Total des produits et du financement public	2 694	2 452	1 256	1 296	601	595	17	(3)	4 568	4 340
Moins les produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	1	14	5	6	(23)	(17)	17	(3)	-	-
Total des produits externes et du financement public	2 693	2 438	1 251	1 290	624	612	-	-	4 568	4 340

<sup>1</sup> Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'Aide au logement comptabilise les produits d'intérêts provenant des placements en OHC.
- L'Assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de placements tirés de placements dans des OHC.
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021 (en millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Actif</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 717	1 071	587	450	3	4	-	-	2 307	1 525
Titres acquis dans le cadre d'une convention de revente	630	-	-	-	-	-	-	-	630	-
Intérêts courus à recevoir	77	82	97	84	1 145	556	(6)	(2)	1 313	720
Placements en valeurs mobilières :										
À la JVRN	33	159	107	130	-	-	-	-	140	289
À la JVAERG	-	-	15 045	16 835	3 390	3 615	(487)	(468)	17 948	19 982
Au coût amorti	4 120	3 259	-	-	-	-	(646)	(442)	3 474	2 817
Instruments dérivés	-	8	4	23	-	-	-	-	4	31
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	400	363	-	-	-	-	-	-	400	363
Prêts :										
À la JVRN	464	480	14	20	-	-	-	-	478	500
Au coût amorti	9 138	7 897	53	63	266 815	264 821	-	-	276 006	272 781
Débiteurs et autres actifs	(175)	116	1 248	804	177	115	-	-	1 250	1 035
Immeubles de placement	314	314	-	-	-	-	-	-	314	314
Actif au titre des régimes à prestations déterminées	126	-	174	-	10	-	-	-	310	-
	16 844	13 749	17 329	18 409	271 540	269 111	(1 139)	(912)	304 574	300 357
<b>Passif</b>										
Créditeurs et autres passifs	447	482	121	137	24	31	-	-	592	650
Intérêts courus à payer	118	62	-	-	1 134	552	(6)	(2)	1 246	612
Instruments dérivés	37	32	163	18	-	-	-	-	200	50
Provision pour règlements	-	-	274	310	-	-	-	-	274	310
Emprunts :										
À la JVRN	426	475	-	-	-	-	-	-	426	475
Au coût amorti	14 809	11 921	-	-	266 815	264 821	(1 144)	(873)	280 480	275 869
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	65	102	90	140	5	8	-	-	160	250
Primes et droits non acquis	-	-	6 766	6 500	2 282	2 184	-	-	9 048	8 684
Passif d'impôt différé	143	106	140	152	(53)	-	1	(11)	231	247
	16 045	13 180	7 554	7 257	270 207	267 596	(1 149)	(886)	292 657	287 147
<b>Capitaux propres du Canada</b>	799	569	9 775	11 152	1 333	1 515	10	(26)	11 917	13 210
	16 844	13 749	17 329	18 409	271 540	269 111	(1 139)	(912)	304 574	300 357

<sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

## 6. Financement public et charges des programmes de logement

Nous avons affecté le financement public à l'administration des programmes de logement et des charges opérationnelles suivants, ventilé par responsabilités essentielles.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Aide pour répondre aux besoins de logement	339	362	2 198	2 092
Financement de l'habitation	109	76	358	307
Expertise en logement et développement du potentiel	30	28	105	103
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>466</b>	<b>2 661</b>	<b>2 502</b>
Financement public différé pendant la période	(24)	(14)	(63)	(111)
<b>Total du financement public comptabilisé <sup>1,2</sup></b>	<b>454</b>	<b>452</b>	<b>2 598</b>	<b>2 391</b>

<sup>1</sup> Comprend des charges opérationnelles de 74 millions de dollars et 204 millions de dollars et un recouvrement des pertes sur créances attendu de 3 millions de dollars et 8 millions de dollars pour les périodes de 3 mois et de 9 mois closes le 30 septembre 2022, respectivement (trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2021 – 66 millions et 218 millions, 6 millions et 6 millions, respectivement).

<sup>2</sup> Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés à un taux inférieur au marché dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains ont totalisé 48 millions de dollars et 148 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2022 (22 millions et 100 millions, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 septembre 2022 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	443	460	363	339
Total du financement public	478	466	2 661	2 502
Total du financement public reçu pendant la période	(523)	(513)	(2 623)	(2 437)
Autres	-	(13)	(1)	(5)
<b>Solde à la clôture de la période avant les ajustements des périodes antérieure et ultérieure</b>	<b>398</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>399</b>
Variation nette des ajustements des périodes antérieures	2	5	-	6
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>400</b>	<b>405</b>	<b>400</b>	<b>405</b>

## 7. Assurance prêt hypothécaire

### Primes et droits non acquis

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	6 709	6 291	6 500	6 129
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	401	393	1 299	1 233
Primes acquises pendant la période	(350)	(343)	(1 050)	(1 031)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	10	7	28	24
Droits de demande acquis pendant la période <sup>1</sup>	(4)	(4)	(11)	(11)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>6 766</b>	<b>6 344</b>	<b>6 766</b>	<b>6 344</b>

<sup>1</sup> Comprend seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant l'exercice. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

## Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Pertes estimatives non actualisées	262	287
Actualisation	(14)	(6)
Provision actualisée pour écarts défavorables	26	29
<b>Total de la provision pour règlements</b>	<b>274</b>	<b>310</b>

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre	
	2022	2021
Provision pour règlements au début de la période	274	430
Règlements nets payés pendant la période	(19)	(45)
Provision pour demandes de règlements présentées et pertes subies pendant l'exercice <sup>1</sup>	45	44
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(26)	(45)
<b>Provision pour règlements à la clôture de la période</b>	<b>274</b>	<b>384</b>

<sup>1</sup> Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé non audité des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

<i>(en millions)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021
Provision pour règlements au début de la période	310	735
Règlements nets payés pendant la période	(44)	(109)
Provision pour demandes de règlements présentées et pertes subies pendant l'exercice <sup>1</sup>	130	180
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	(122)	(422)
<b>Provision pour règlements à la clôture de la période</b>	<b>274</b>	<b>384</b>

<sup>1</sup> Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé non audité des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

## Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Notre test de suffisance du passif d'assurance pour la période close le 30 septembre 2022 a révélé qu'aucune réserve en cas d'insuffisance des primes n'était requise (néant au 31 décembre 2021).

## 8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPHA, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations, constituées principalement de prêts hypothécaires assurés, dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu et ne nous attendons pas à recevoir de demande de règlement excédant les droits de cautionnement non acquis sur nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre					
	2022			2021		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 664	580	2 244	1 406	558	1 964
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	186	41	227	207	43	250
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(146)	(43)	(189)	(141)	(38)	(179)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 704</b>	<b>578</b>	<b>2 282</b>	<b>1 472</b>	<b>563</b>	<b>2 035</b>

<i>(en millions)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre					
	2022			2021		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 617	567	2 184	1 341	551	1 892
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande perçus pendant la période	536	125	661	545	125	670
Droits de cautionnement de paiement périodique et de demande acquis pendant la période	(449)	(114)	(563)	(414)	(113)	(527)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>1 704</b>	<b>578</b>	<b>2 282</b>	<b>1 472</b>	<b>563</b>	<b>2 035</b>

## 9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Nous établissons notre propre version des exigences de capital en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. La méthode décrite ci-dessus nous a également permis de nous conformer aux exigences de la *Loi sur la SCHL* et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un niveau de fonctionnement qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou à nos besoins pour l'application de la LNH ou de la *Loi sur la SCHL*, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Nous avons déclaré et payé des dividendes de 395 millions de dollars et de 1 785 millions de dollars pour la période de trois mois et la période de neuf mois closes le 30 septembre 2022, respectivement (395 millions et 4 685 millions pour la période de trois mois et la période de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global.	(986)	131
Résultats non distribués affectés	10 093	9 299
Résultats non distribués non affectés <sup>1</sup>	2 785	3 755
<b>Total des capitaux propres du Canada<sup>2</sup></b>	<b>11 917</b>	<b>13 210</b>
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(224)	(88)
<b>Total du capital disponible</b>	<b>11 693</b>	<b>13 122</b>

<sup>1</sup> Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

<sup>2</sup> Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

## Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Capital affecté <sup>1</sup>	8 625	8 574
Capital non affecté	1 150	2 578
<b>Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>9 775</b>	<b>11 152</b>
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(224)	(88)
<b>Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>9 551</b>	<b>11 064</b>
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	183 %	213 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

## Capital des activités de financement hypothécaire

Le capital des activités de financement hypothécaire est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre méthode de calcul du capital économique, comme indiqué dans le dernier rapport annuel. Le Conseil d'administration a approuvé une réduction du capital économique requis (actif total requis de 110 %), qui est passé de 3 milliards de dollars à 2,7 milliards de dollars le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par rapport à un actif disponible de 3,6 milliards de dollars au 30 septembre 2022 (31 décembre 2021 – actif total requis de 3 milliards de dollars et actif disponible de 3,7 milliards de dollars). Ces montants excluent les actifs et passifs liés au PAPHA. Le capital affecté est calculé en déduisant les droits de cautionnement et de demande non acquis du total des actifs requis.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions, sauf indication contraire)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Capital affecté <sup>1</sup>	419	816
Capital non affecté	914	699
<b>Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire</b>	<b>1 333</b>	<b>1 515</b>
Capital économique disponible sur le capital économique requis	147%	136 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital comptable requis (tel que défini ci-dessus), fixés à 110 % de nos besoins en capital déterminés par ORSA, moins les droits de cautionnement et de demande non acquis. Notre cible interne est fixée à 105 % de notre propre version des exigences de capital, moins les primes et droits non acquis.

## Capital des activités d'aide au logement

### Programmes d'octroi de prêts

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Les résultats des programmes d'octroi de prêts sont conservés dans cette réserve, à l'exception des fluctuations latentes de la juste valeur, ainsi que les gains et pertes sur la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées. Le fonds de réserve est assujéti à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2021), et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité où nous dépassions la limite réglementaire, nous devrions remettre le surplus au gouvernement. À l'exception du fonds de réserve, nous n'affectons pas de capital pour nos activités d'aide au logement, car elles ne présentent pas de risques financiers importants que nous n'atténuons pas déjà autrement.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Réserve	21	41
Résultats non distribués	753	503
<b>Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts</b>	<b>774</b>	<b>544</b>

### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé supplémentaire pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas, pour nous, de risques qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir. La tranche de la réévaluation liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

## 10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants et intervenantes du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants et intervenantes du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. des immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant ou d'une intervenante du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant ou à une autre intervenante du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

**Niveau 1 :** Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non rajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

**Niveau 2 :** Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.

**Niveau 3 :** Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. L'évaluation des instruments financiers est effectuée par la Division des systèmes et de l'analytique (DSA) du groupe Investissements et Trésorerie. La DSA a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non notés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations sont soumises à une vérification indépendante des prix (VIP) que gère le Secteur du ou de la chef de la gestion des risques. La VIP est un processus dans le cadre duquel les évaluations sont vérifiées de façon indépendante par rapport à la valeur marchande externe et à d'autres données pertinentes sur le marché de manière continue.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Dans le cas des immeubles de placement, la juste valeur est déterminée par des évaluateurs externes indépendants possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes ainsi qu'une expérience pertinente et récente, de même que par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.



## Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(en millions)	Au					
	30 septembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
<b>Actifs financiers<sup>1</sup></b>						
Placements au coût amorti <sup>2</sup>	3 474	3 354	(120)	2 817	2 800	(17)
Prêts au coût amorti <sup>3</sup>	276 006	261 788	(14 218)	272 781	274 574	1,793
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts au coût amorti <sup>4</sup>	280 480	265 949	(14 531)	275 869	277 848	1 979

<sup>1</sup> Ne comprend pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1 591 millions de dollars (1 000 millions au 31 décembre 2021) et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente de 630 millions de dollars (néant au 31 décembre 2021) comptabilisés au coût amorti, puisque la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

<sup>2</sup> Une tranche de 901 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (933 millions de dollars au 31 décembre 2021) et une tranche de 2 453 millions de dollars, au niveau 2 (1 867 millions au 31 décembre 2021).

<sup>3</sup> Une tranche de 257 896 millions de dollars de la juste valeur a été classée au niveau 2 (271 089 millions au 31 décembre 2021) et une tranche de 3 892 millions de dollars au niveau 3 (3 485 millions de dollars au 31 décembre 2021).

<sup>4</sup> Une tranche de 165 365 millions de dollars de la juste valeur est classée au niveau 1 (208 639 millions au 31 décembre 2021) et une tranche de 100 584 millions de dollars de la juste valeur au niveau 2 (69 209 millions au 31 décembre 2021).

## Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(en millions)	Au							
	30 septembre 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	266	-	266	-	130	-	130
Émis par le gouvernement fédéral	449	-	-	449	-	378	-	378
Entreprises ou autres entités	-	1	-	1	-	17	-	17
<b>Total des équivalents de trésorerie</b>	<b>449</b>	<b>267</b>	<b>-</b>	<b>716</b>	<b>-</b>	<b>525</b>	<b>-</b>	<b>525</b>
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	26	-	26	-	151	-	151
Provinces ou municipalités	-	25	-	25	26	25	-	51
Pays souverains et entités connexes	-	8	-	8	-	8	-	8
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	81	81	-	-	79	79
<b>Total des titres désignés à la JVRN</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>81</b>	<b>140</b>	<b>26</b>	<b>184</b>	<b>79</b>	<b>289</b>
Désignés à la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	2 431	4 814	-	7 245	2 829	5 133	-	7 962
Émis par le gouvernement fédéral	6 896	697	-	7 593	8 388	442	-	8 830
Provinces ou municipalités	2 406	548	-	2 954	2 943	180	-	3 123
Pays souverains et entités connexes	109	47	-	156	16	51	-	67
<b>Total des titres désignés à la JVAERG</b>	<b>11 842</b>	<b>6 106</b>	<b>-</b>	<b>17 948</b>	<b>14 176</b>	<b>5 806</b>	<b>-</b>	<b>19 982</b>
Prêts désignés à la JVRN	-	139	-	139	-	182	-	182
Prêts obligatoirement désignés à la JVRN	-	13	326	339	-	20	298	318
Instruments dérivés	-	4	-	4	-	31	-	31
Immeubles de placement	-	-	314	314	-	-	314	314
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>12 291</b>	<b>6 588</b>	<b>721</b>	<b>19 600</b>	<b>14 202</b>	<b>6 748</b>	<b>691</b>	<b>21 641</b>
<b>Passif</b>								
Emprunts désignés à la JVRN	-	(426)	-	(426)	-	(475)	-	(475)
Instruments dérivés	-	(170)	(30)	(200)	-	(19)	(31)	(50)
<b>Total des passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(596)</b>	<b>(30)</b>	<b>(626)</b>	<b>-</b>	<b>(494)</b>	<b>(31)</b>	<b>(525)</b>
<b>Actif net à la JVRN</b>	<b>12 291</b>	<b>5 992</b>	<b>691</b>	<b>18 974</b>	<b>14 202</b>	<b>6 254</b>	<b>660</b>	<b>21 116</b>

## Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à chaque date de clôture. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022, il y a eu des transferts de 512 millions et 2 233 millions de dollars entre le niveau 2 et le niveau 1, respectivement (706 millions et 3 230 millions, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021), 950 millions et 3 997 millions de dollars de transferts entre le niveau 1 et le niveau 2, respectivement (323 millions de dollars et 1 675 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021), et il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 2 et le niveau 3 (montant nul et 10 millions, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

## Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et désignés au niveau 3.

<i>(en millions)</i>	Placements en valeurs mobilières à la JVRN	Placements en valeurs mobilières à la JVAERG	Prêts à la JVRN	Immeubles de placement	Instruments dérivés	Total
<b>Trois mois clos le 30 septembre 2022</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	82	-	309	314	(26)	679
Achats/émissions	-	-	22	-	-	22
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2,3</sup>	-	-	4	-	(4)	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(1)	-	(9)	-	-	(10)
<b>Juste valeur au 30 septembre 2022</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>326</b>	<b>314</b>	<b>(30)</b>	<b>691</b>
<b>Neuf mois clos le 30 septembre 2022</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	79	-	298	314	(31)	660
Achats/émissions	2	-	65	-	-	67
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2,3</sup>	3	-	(1)	-	1	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(3)	-	(36)	-	-	(39)
<b>Juste valeur au 30 septembre 2022</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>326</b>	<b>314</b>	<b>(30)</b>	<b>691</b>
<b>Trois mois clos le 30 septembre 2021</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	86	-	248	282	(15)	601
Achats/émissions	-	-	33	-	-	33
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	(10)	-	8	-	(8)	(10)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(1)	-	(11)	-	-	(12)
<b>Juste valeur au 30 septembre 2021</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>278</b>	<b>282</b>	<b>(23)</b>	<b>612</b>
<b>Neuf mois clos le 30 septembre 2021</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	81	-	189	281	(4)	547
Achats/émissions	3	-	97	1	-	101
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	(8)	-	27	-	(19)	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(1)	-	(35)	-	-	(36)
<b>Juste valeur au 30 septembre 2021</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>278</b>	<b>282</b>	<b>(23)</b>	<b>612</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

<sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture des périodes.

<sup>3</sup> Au cours du deuxième trimestre de 2022, les modalités du programme d'incitatif à l'achat d'une première propriété ont été modifiées afin d'imposer une perte ou un gain maximal de 8 % par année (non composé) sur le rendement des prêts hypothécaires avec participation. Cela a réduit la valeur des prêts à la JVRN et du passif sur instruments dérivés. Des pertes de néant et de 19 millions de dollars ont été constatées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 à la suite de cette modification.

## Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur les évaluations à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 septembre 2022, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 30 septembre 2022 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2021. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## 11. Placements en valeurs mobilières

### Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la JVAERG et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(en millions)	Au											
	30 septembre 2022						31 décembre 2021					
	De AA- à AAA	De AA+ à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	De AA- à AAA	De AA+ à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières <sup>1</sup>												
Désignés à la JVAERG	8 130	3 612	3 944	2 195	67	17 948	9 592	3 640	4 102	2 553	95	19 982
Au coût amorti	1 162	1 740	572	-	-	3 474	1 412	530	875	-	-	2 817

<sup>1</sup> Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

### Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG et au coût amorti s'élevait à 19 millions de dollars au 30 septembre 2022 (12 millions au 31 décembre 2021), avec une perte correspondante de 8 millions de dollars et une perte de 7 millions de dollars comptabilisés dans les gains (pertes) nettes sur les instruments financiers au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 (perte correspondante de 3 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2021 et perte de 2 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2020).

## 12. Prêts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre								
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de l'exercice
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>	
<b>2022</b>									
<b>Désignés à la JVRN</b>									
Programmes d'octroi de prêts	463	(12)	13	3	-	-	-	(3)	464
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	12	(4)	6	-	-	-	-	-	14
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>475</b>	<b>(16)</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>478</b>
<b>Au coût amorti</b>									
Prêts liés au Programme des OHC	258 281	(4 899)	9 825	-	12	-	-	-	263 219
Programmes d'octroi de prêts	8 661	(138)	600	-	-	(1)	13	3	9 138
Prêts aux termes du PAPHA	3 825	(229)	-	-	-	-	-	-	3 596
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	55	(6)	1	-	1	2	-	-	53
<b>Total au coût amorti</b>	<b>270 822</b>	<b>(5 272)</b>	<b>10 426</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>276 006</b>
<b>Total</b>	<b>271 297</b>	<b>(5 288)</b>	<b>10 445</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>276 484</b>
<b>2021</b>									
<b>Désignés à la JVRN</b>									
Programmes d'octroi de prêts	498	(14)	24	6	-	-	-	(26)	488
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(8)	8	-	-	-	-	-	20
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>518</b>	<b>(22)</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>508</b>
<b>Au coût amorti</b>									
Prêts liés au Programme des OHC	256 656	(6 152)	10 228	-	10	-	-	-	260 742
Programmes d'octroi de prêts	7 019	(147)	514	-	-	(2)	7	26	7 417
Prêts aux termes du PAPHA	4 711	(255)	-	-	-	-	-	-	4 456
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	77	(5)	-	-	-	-	-	-	72
<b>Total au coût amorti</b>	<b>268 463</b>	<b>(6 559)</b>	<b>10 742</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>(2)</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>272 687</b>
<b>Total</b>	<b>268 981</b>	<b>(6 581)</b>	<b>10 774</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>(2)</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>273 195</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

(en millions)	Neuf mois clos le 30 septembre								
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de l'exercice
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts <sup>1</sup>	
<b>2022</b>									
<b>Désignés à la JVRN</b>									
Programmes d'octroi de prêts	480	(47)	48	(10)	-	-	-	(7)	464
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	20	(22)	16	-	-	-	-	-	14
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>500</b>	<b>(69)</b>	<b>64</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>478</b>
<b>Au coût amorti</b>									
Prêts liés au Programme des OHC	260 587	(27 698)	30 297	-	33	-	-	-	263 219
Programmes d'octroi de prêts	7 897	(430)	1 637	-	-	(4)	31	7	9 138
Prêts aux termes du PAPHA	4 234	(638)	-	-	-	-	-	-	3 596
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	63	(22)	2	-	5	5	-	-	53
<b>Total au coût amorti</b>	<b>272 781</b>	<b>(28 788)</b>	<b>31 936</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>276 006</b>
<b>Total</b>	<b>273 281</b>	<b>(28 857)</b>	<b>32 000</b>	<b>(10)</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>276 484</b>
<b>2021</b>									
<b>Désignés à la JVRN</b>									
Programmes d'octroi de prêts	719	(55)	74	13	-	-	-	(263)	488
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(29)	20	5	-	-	-	-	20
<b>Total des prêts désignés à la JVRN</b>	<b>743</b>	<b>(84)</b>	<b>94</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(263)</b>	<b>508</b>
<b>Au coût amorti</b>									
Prêts liés au Programme des OHC	258 962	(28 218)	29 968	-	30	-	-	-	260 742
Programmes d'octroi de prêts	6 160	(561)	1 547	-	-	(8)	16	263	7 417
Prêts aux termes du PAPHA	5 248	(792)	-	-	-	-	-	-	4 456
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	80	(27)	2	-	9	8	-	-	72
<b>Total au coût amorti</b>	<b>270 450</b>	<b>(29 598)</b>	<b>31 517</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>263</b>	<b>272 687</b>
<b>Total</b>	<b>271 193</b>	<b>(29 682)</b>	<b>31 611</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>273 195</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous avons la certitude de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2021) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA.

## Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 septembre 2022 était de 8 286 millions de dollars (7 250 millions au 31 décembre 2021), dont 7 795 millions étaient assujettis aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (6 789 millions au 31 décembre 2021) et 3 millions (6 millions au 31 décembre 2021) sont des engagements en cours sur des prêts initiés, dépréciés ou achetés.

Au 30 septembre 2022, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 14 millions de dollars (15 millions au 31 décembre 2021) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 79 millions (80 millions au 31 décembre 2021). Nous incluons la variation de la provision pour pertes de crédit attendues dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

## 13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre							Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations		
<b>2022</b>								
<b>Désigné à la JVRN</b>								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	438	-	(9)	(3)	-	-	426	
<b>Au coût amorti</b>								
Obligations hypothécaires du Canada	257 238	9 813	(4 902)	-	12	(86)	262 075	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	13 565	2 505	(1 226)	(48)	13	-	14 809	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPH	3 825	-	(229)	-	-	-	3 596	
<b>Total au coût amorti</b>	<b>274 628</b>	<b>12 318</b>	<b>(6 357)</b>	<b>(48)</b>	<b>25</b>	<b>(86)</b>	<b>280 480</b>	
<b>Total</b>	<b>275 066</b>	<b>12 318</b>	<b>(6 366)</b>	<b>(51)</b>	<b>25</b>	<b>(86)</b>	<b>280 906</b>	
<b>2021</b>								
<b>Désignés à la JVRN</b>								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	617	-	(64)	(2)	-	-	551	
<b>Au coût amorti</b>								
Obligations hypothécaires du Canada	255 812	10 228	(6 152)	-	11	(77)	259 822	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	10 629	2 494	(1 826)	(22)	7	-	11 282	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPH	4 711	-	(255)	-	-	-	4 456	
<b>Total au coût amorti</b>	<b>271 152</b>	<b>12 722</b>	<b>(8 233)</b>	<b>(22)</b>	<b>18</b>	<b>(77)</b>	<b>275 560</b>	
<b>Total</b>	<b>271 769</b>	<b>12 722</b>	<b>(8 297)</b>	<b>(24)</b>	<b>18</b>	<b>(77)</b>	<b>276 111</b>	

<i>(en millions)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre						Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
<b>2022</b>							
<b>Désigné à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	475	-	(28)	(21)	-	-	426
<b>Au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	259 714	30 269	27 701	-	33	(240)	262 075
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	11 921	9 685	(6 687)	(148)	38	-	14 809
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	4 234	-	(638)	-	-	-	3 596
<b>Total au coût amorti</b>	<b>275 869</b>	<b>39 954</b>	<b>(35 026)</b>	<b>(148)</b>	<b>71</b>	<b>(240)</b>	<b>280 480</b>
<b>Total</b>	<b>276 344</b>	<b>39 954</b>	<b>(35 054)</b>	<b>(169)</b>	<b>71</b>	<b>(240)</b>	<b>280 906</b>
<b>2021</b>							
<b>Désignés à la JVRN</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	1 156	-	(592)	(13)	-	-	551
<b>Au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	258 592	29 968	(28 198)	-	30	(570)	259 822
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – Programmes d'octroi de prêts	8 529	9 038	(6 204)	(100)	19	-	11 282
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	5 248	-	(792)	-	-	-	4 456
<b>Total au coût amorti</b>	<b>272 369</b>	<b>39 006</b>	<b>(35 194)</b>	<b>(100)</b>	<b>49</b>	<b>(570)</b>	<b>275 560</b>
<b>Total</b>	<b>273 525</b>	<b>39 006</b>	<b>(35 786)</b>	<b>(113)</b>	<b>49</b>	<b>(570)</b>	<b>276 111</b>

Lorsque nous détenons des OHC jusqu'à l'échéance ou en achetons sur le marché primaire, nous éliminons les flux de trésorerie connexes de l'état consolidé des flux de trésorerie. Au cours des trois mois et des neuf mois clos le 30 septembre 2022, nous avons exclu un montant de néant (néant et 20 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2021) pour les OHC arrivées à échéance des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – ventes et échéances » dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022, nous avons également exclu 12 millions de dollars et 28 millions de dollars, respectivement (néant pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2021) d'achats d'OHC sur le marché primaire provenant d'émissions présentées dans le tableau ci-dessus et de placements en valeurs mobilières – achats dans l'état consolidé des flux de trésorerie.



## Pouvoirs d'emprunt

La ministre des Finances approuve chaque année notre plan d'emprunt de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts, notamment les emprunts sur les marchés de capitaux et les emprunts auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

En 2022, les limites s'appliquant à nos emprunts à court terme et à long terme en cours s'élevèrent respectivement à 6 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars (6 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars en 2021). Le montant réel des emprunts à court terme en cours au 30 septembre 2022 était de 381 millions de dollars (367 millions de dollars au 31 décembre 2021). Le montant réel des emprunts à long terme contractés au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 s'est établi à 1,4 milliard de dollars et à 3,6 milliards de dollars, respectivement (810 millions de dollars et 3,3 milliards de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

## 14. Produits et charges liés aux instruments financiers

### Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
<b>Instruments financiers désignés à la JVRN</b>				
Placements en valeurs mobilières	-	(1)	-	(3)
Prêts	-	(1)	(5)	(4)
Emprunts	3	2	21	13
<b>Total des instruments financiers désignés à la JVRN</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
<b>Instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>				
Titres de capitaux propres	-	(10)	3	(8)
Instruments dérivés	(271)	(114)	(368)	(13)
Prêts	4	9	(5)	24
<b>Total des instruments financiers obligatoirement désignés à la JVRN</b>	<b>(267)</b>	<b>(115)</b>	<b>(370)</b>	<b>3</b>
Titres de créance désignés à la JVAERG <sup>1</sup>	264	118	293	19
Prêts classés au coût amorti	(10)	-	(19)	-
Emprunts classés au coût amorti <sup>2</sup>	50	19	150	83
Recouvrements de crédit attendus (pertes) sur les actifs financiers <sup>3</sup>	(13)	(8)	(16)	(7)
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>54</b>	<b>104</b>

<sup>1</sup> Comprend des gains de change de 293 millions et 389 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois clos le 30 septembre 2022 (gain de 102 millions de dollars et perte de 21 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2021) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

<sup>2</sup> Comprend des gains, découlant des remboursements d'emprunts, de 2 millions de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 (3 millions de dollars et 16 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022), y compris des gains de 48 millions de dollars et de 148 millions de dollars provenant de l'émission d'emprunts (déduction faite de gains de 22 millions de dollars et de 99 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021).

<sup>3</sup> Ne comprend pas les pertes de crédit attendues sur les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire au coût amorti de 3 millions de dollars et de 8 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois clos le 30 septembre 2022 (néant et 9 millions de dollars pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2021). Ces pertes de crédit prévues sont présentées dans les règlements d'assurance.

## 15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Malgré les changements de la conjoncture économique et des conditions du marché, il n'y a eu aucun changement important de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché au cours des trois mois et des neuf mois clos le 30 septembre 2022.

### Risque de change

Nous nous exposons au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 septembre 2022, nous détenons 4 072 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (4 393 millions au 31 décembre 2021), que nous constatons à titre de placements en valeurs mobilières à la JVAERG ou à la JVRN.

### Valeur à risque (VAR)

Nous évaluons le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Placements en valeurs mobilières :		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	208	138
Titres libellés en dollars américains	82	53
Incidences de la diversification	(6)	(11)
<b>VAR totale</b>	<b>284</b>	<b>180</b>

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Nous évaluons le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la JVRN et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation nette de 200 points de base (pb) des taux d'intérêts sur la juste valeur au 30 septembre 2022 ne serait pas significative après la prise en compte des instruments dérivés.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur au 30 septembre 2022.

<i>(en millions)</i>	Au			
	30 septembre 2022		31 décembre 2021	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net <sup>1</sup>	(802)	653	(616)	517

<sup>1</sup> La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

## 16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous présentons une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque à la note 19 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il n'y a pas eu de changement important de la nature des risques et de la façon dont nous les gérons au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022.

## 17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente les charges, les réévaluations et les cotisations des régimes de prestations déterminées.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	13	14	-	1
Charges d'intérêts nettes	1	3	1	1
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	-	92	-	4
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(14)	(20)	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>(14)</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Cotisations de la SCHL <sup>2</sup>	2	18	1	1
Cotisations du personnel	5	3	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<sup>2</sup> Comprend des paiements de solvabilité d'un montant de néant pour les trois mois clos le 30 septembre 2022 (9 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2021).

<i>(en millions)</i>	Neuf mois clos le 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	40	45	-	1
Charges d'intérêts nettes	2	8	3	3
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	798	328	35	13
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(417)	1	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>381</b>	<b>329</b>	<b>35</b>	<b>13</b>
Cotisations de la SCHL <sup>2</sup>	26	50	3	3
Cotisations du personnel	19	19	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>45</b>	<b>69</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel des actifs. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<sup>2</sup> Comprend des paiements de solvabilité de 5 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022 (27 millions en 2021).

Nous déterminons le taux d'actualisation d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le taux d'actualisation utilisé pour réévaluer les obligations au titre des prestations déterminées au 30 septembre 2022 était de 5,0 % (3,0 % au 31 décembre 2021).

## 18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(en millions)</i>	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Charge d'impôt exigible	165	107	421	479
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(19)	31	(5)	(2)
<b>Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net</b>	<b>146</b>	<b>138</b>	<b>416</b>	<b>477</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global</b>				
Pertes nettes latentes (gains) sur les instruments financiers désignés à la JVAERG	(51)	(14)	(366)	(91)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant l'exercice	(2)	(6)	(2)	(34)
Pertes (gains) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	(3)	12	65	41
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(56)</b>	<b>(8)</b>	<b>(303)</b>	<b>(84)</b>
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>130</b>	<b>113</b>	<b>393</b>

## 19. Transactions entre parties liées

Nous avons différé et amorti des droits versés au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 13 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2022 et 38 millions de dollars pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2022 (12 millions de dollars et 36 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2021). Pour les activités de financement hypothécaire, ces droits se sont élevés à 8 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2022 et à 23 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022 (8 millions de dollars et 23 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2021).

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

## 20. Engagements et passifs éventuels

Au 30 septembre 2022, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 7 495 millions de dollars (8 292 millions de dollars au 31 décembre 2021) et nos autres obligations contractuelles jusqu'en 2027 s'élevaient à 188 millions de dollars (142 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Nous détenons la trésorerie et les équivalents de trésorerie suivants qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des programmes respectifs :

<i>(en millions)</i>	Au	
	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable	46	55
Initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL)	620	242
Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL)	538	308
Prêt direct – couvert économiquement	266	130
<b>Total</b>	<b>1 470</b>	<b>735</b>

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL ([www.schl.ca](http://www.schl.ca)) ou composez le 1-800-668-2642.